Environment Canada Environnement Canada

Environmental Assessment Program

ANNUAL REPORT 2000-2001

Annual Report 2000-2001

Canada

National Library of Canada cataloguing in publication data

Main entry under title:

Environmental Assessment Program: annual report 2000-2001

Annual
Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Programme d'évaluation environnementale, rapport annuel 2000-2001.
ISBN 0-662-66223-7
Cat. No. En40-11/40-2001

1. Environmental protection – Canada.
2. Environmental policy – Canada.
I. Canada. Environment Canada.

TD194.68C3 2001 363.73'0971

For further information, please contact:

Jill Baker
Environmental Assessment Branch
Environmental Protection Service
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd.
Hull, Québec K1A 0H3
Tel.: (819) 953-1695
Fax: (819) 953-4093
Email: Jill.Baker@ec.gc.ca

© Minister of Public Works and Government Services 2001

102-02076/

TABLE OF CONTENTS

Executive Summary 1

Purpose 2

Regional Highlights 2
- Atlantic 2
- Quebec 4
- Ontario 5
- Prairie and Northern 7
- Pacific and Yukon 8

Project Activity 10

National Activities 12
- Strategic Environmental Assessment (SEA or Policy EA) 12
- CEAA Five-year Review 12
- Capacity Study 13
- Environment Canada's EAs in NEAS: Continuous Improvement 14
- EA Tools 15

Guidance Materials 16
- Environmental Assessment of Aquaculture 16
- Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux 16
- NEAS Screening Template for Decommissioning and Remediation of Hydrometric Stations 17
- EA Follow-up Framework 17
- EA Guideline: Wildlife Species at Risk in Canada 17
- Cumulative Effects Assessment (CEA) Working Group 18

Training and Meetings 18
- Strategic Environmental Assessment (SEA) Training 18
- IAIA 2000 — Hong Kong 18
- 7th International Symposium on Concerns in Rights-of-Way Management 19
- National Meeting for EA-EP Coordinators and Technical Specialists 19
- Cumulative Environmental Effects: Management, Tools and Approaches 19
- National Practitioners' Workshop 19
- National EACC Annual Meeting 20

Challenges and Proposed Direction 21

Abbreviations 23

Executive Summary

This Annual Report provides an overview of the activities, opportunities and challenges of Environment Canada's (EC) National Environmental Assessment (EA) Program for the 2000–2001 fiscal year.

The National EA Program is composed of staff from the Environmental Protection Service, Environmental Conservation Service and Meteorological Service of Canada, from all five regions and headquarters. The headquarters contingent includes representatives from the Environmental Assessment Branch (EAB) and EA practitioners in the National Hydrological Research Institute, the National Water Research Institute and the National Wildlife Research Centre.

The Program's responsibilities and mandate are strongly directed by the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA). As in previous years, the Department's EA practitioners have invested considerable time and effort in the review and preparation of an enormous number of EAs. Our role as a Responsible Authority (RA) continues to be an important aspect of the Program's responsibilities; however, our role as a Federal Authority (FA), providing expert scientific and technical advice, continues to dominate our daily agenda.

The Department has responsibilities under the Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals (June 1999), also known as Strategic Environmental Assessments (SEAs). The EAB has provided advice to, or participated in, 44 SEAs this year. The EAB continues to provide training on SEAs to other sections of the Department.

Last year, the Program continued to provide EC's comments and recommendations for improvement and renewal of the CEAA. Many of EC's recommendations were accepted and are included in the draft Bill that is currently before Parliament.

During this last year, the EA Program undertook a capacity study, examining the current scientific and technical capabilities in the Department and how they are used (or not used) relative to the EA Program. It is anticipated that recommendations suggested by the capacity analysis will be discussed and debated by the national EA Committee, and decisions made to improve the operations of the EA Program in the Department.

This coming year will present the Program with a number of important challenges and priorities; however, the greatest challenge will be continuing to ensure compliance with proposed changes to the CEAA. There appear to be emerging trends that need to be considered when looking to the future of the Program. Globalization in areas such as business, environmental management and communications is going to put increased pressure on Canada's natural resources. This will emphasize the need for international EA cooperation and standards. As well, decentralization of EA responsibilities from federal to provincial/territorial and local authorities will continue to challenge our Program.

PURPOSE

This Annual Report demonstrates the commitment of Environment Canada (EC) to be accountable for its actions and to share the successes and lessons learned in the field of environmental assessment (EA). This report details our EA activity between April 1, 2000, and March 31, 2001, in compliance with the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) and the 1999 Cabinet Directive on the EA of policies, plans and programs.

REGIONAL HIGHLIGHTS

Atlantic

Atlantic Salmon Cage Aquaculture, Grand Manan, New Brunswick

Almost 100 proposals to construct and operate aquaculture facilities in the Atlantic Region were referred to EC for expert scientific advice during the fiscal year. These proposals included coastal shellfish and finfish farms as well as land-based hatcheries. In most cases, EAs in the form of screenings under the CEAA were undertaken by Fisheries and Oceans Canada (DFO), based on the need for a *Navigable Waters Protection Act* authorization. DFO relied heavily on EC's role as an expert Federal Authority (FA) under the CEAA in the review of 15 finfish aquaculture facilities proposed for the Grand Manan, New Brunswick, area of the Bay of Fundy. This region near the U.S. border at Maine features a rich and diverse ecology. Given this sensitivity, EC advocated a precautionary approach to the assessments of the 15 proposals involving different proponents but put forward by DFO for review over the same time frame. In taking a precautionary approach, EC outlined its perspective on those issues that must be fully assessed if a conclusion other than "environmental effects are likely to be significant" was to be supported.

As a result of EC's interventions, important departmental priorities such as species at risk (SAR), pollution prevention and climate change were put forward for consideration in the CEAA screenings. In the assessment of one particular aquaculture project, DFO concluded that impacts on the at-risk Harlequin Duck could be significant and that the project could not be supported as proposed. Minimum buffer zones and guidance on the design of effects monitoring programs were developed to facilitate conservation and protection of this species of duck in the face of potential conflicts with the aquaculture industry.

The assessments highlighted the importance of early attention to EC expertise in the assessment of aquaculture projects and linkage to departmental programs responsible for such priorities as SAR. EC's assessment guidelines for aquaculture projects — published during the fiscal year — will help address these needs and ensure a consistent review of future aquaculture projects. The increased stress placed on ecological values in the Grand Manan area by multiple aquaculture projects and other activities subject to assessment review also highlighted the potential role of regional cumulative impact assessment in advancing departmental priorities in a strategic manner.

Offshore Oil and Gas Developments, Nova Scotia and Newfoundland

Hydrocarbon exploration and development activities in Atlantic Canada's offshore continued to intensify during 2000–2001. In this increasingly active offshore "frontier," EC's EA Program has been presented with the challenge of advancing the Department's priorities and of ensuring that obligations under the CEAA are met. The presence of the oil and gas industry in the Scotian Shelf off Nova Scotia and the Grand Banks off Newfoundland is especially notable. Oil and gas developments in these areas are principally governed by the Canada–Nova Scotia and Canada–Newfoundland Offshore Petroleum Boards, respectively. Through participation in EA processes such as the CEAA, EC has reviewed proposed seismic surveys, drilling programs and, ultimately, development projects involving the extraction, processing and shipment of oil and gas. The Department's environmental emergencies, wildlife, meteorological services, disposal at sea and pollution prevention and control programs have been working closely with EA staff to ensure that offshore projects reflect a consideration of EC knowledge and expertise while also respecting the applicable legislation and departmental priorities.

During the fiscal year, EC participated in the EA of the Whiterose oil project situated on the Grand Banks in the vicinity of the Hibernia and Terra Nova oil projects. The proposed development includes a floating production and storage vessel connected to subsea wells located in glory holes on the seafloor. The field has an estimated 230 million barrels of recoverable oil, with production scheduled to begin in 2004. The Canada–Newfoundland Offshore Petroleum Board, EC, DFO and Industry Canada were each responsible for ensuring that a comprehensive study of the Whiterose project was conducted under the CEAA. EC's obligations as an Responsible Authority (RA) stemmed from the proponent's need to obtain a disposal at sea permit for materials excavated from glory holes and flowline trenches. Through participation in the assessment process, EC fulfilled its legal obligations as an RA under the CEAA and helped ensure that issues of key concern to the Department were given full attention. For example, as a result of the assessment, best practices related to selection and

management of drilling muds were advanced, provisions for avoiding areas important to seabirds were identified and information on ice, sea state and meteorological conditions was factored into provisions for project design and management.

The development of offshore oil and gas projects in the Grand Banks, such as Whiterose, highlights the continued need to advance initiatives related to the assessment and management of regional cumulative impacts. Indeed, given the large expanse of Canada's Atlantic offshore and the wide range of issues important to EC, the EA Program is actively pursuing opportunities to facilitate strategic consideration of EC information and expertise at the policy, regional and sectoral levels of assessment review.

Quebec

Golf course construction at Leamy Lake, Hull

In September 2000, the Department recommended that DFO, which is the RA for this project, and the National Capital Commission (NCC) ask the proponent to modify the golf course design in order to reduce encroachment on wetlands.

This recommendation gave rise to an exhaustive study of the options for relocating the problematic golf holes and to intensive negotiations with the proponent. These efforts eventually culminated in the relocation of three golf holes that alone would have resulted in wetland destruction of close to 25 000 m^2.

The new design protects wetlands that provide habitat for Western Chorus Frog, a species designated as "vulnerable" by the Quebec government, and enables us to achieve the objective of wetland avoidance that we had recommended to DFO and the NCC.

In order to ensure compliance with the principle of no net loss of wetland functions, as recommended by the Federal Policy on Wetland Conservation, a compensation program will be negotiated between the proponent and DFO and the NCC, with the scientific and technical support of our Department.

Road link — McConnell–Laramée highway

The proposed road between Aylmer and Hull crosses the southern part of Gatineau Park, which is administered by the NCC. The Quebec Department of Transport is the proponent. Transport Canada is the lead federal RA, since it is contributing funding to the project, and DFO is also an RA in the project due to its regulatory responsibilities.

The construction of the road will destroy migratory bird habitat. The Red-shouldered Hawk, which is identified on the list of Canadian SAR as a species of "special concern," and Cooper's Hawk, which appears on the Quebec list of species that are rare, threatened or vulnerable (or likely to be designated as such), are two of the species that could be affected by the project. Several species of flora that appear on the Quebec list of species that are rare, threatened or vulnerable (or likely to be designated as such) are found on the proposed road alignment, which was selected more on the basis of economic and technical criteria than on the basis of environmental criteria.

In December 2000, the Department recommended that the RAs and the NCC ask the proponent to modify the road

alignment to reduce the adverse impacts of the project on SAR and on wetlands. EC explained its position at public hearings held by the Quebec *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* in March 2001.

The Department's recommendation was adopted by the RAs and the NCC, and in the summer of 2001 the Quebec Department of Transport conducted additional plant and animal inventories, which are required to identify the alternative alignment that has the least impact. The selection of the least-impact alternative will be based on environmental, socioeconomic and technical criteria that are approved by the FAs. This project is an excellent example of an EA conducted and used as a planning tool.

Expansion of Wharf No. 103 in the Port of Quebec

The Quebec City Port Authority is proposing to expand Wharf No.103 in order to address problems related to the sagging of the wharf. The solution retained is to install six concrete caissons in front of the existing structure and to fill them with granular fill to keep them in place. In its initial proposal, the Quebec City Port Authority had proposed using highly contaminated soil currently stored at this site as fill.

The Quebec City Port Authority is the lead RA for the EA under the CEAA. Because the project requires a permit under section 35 of the *Fisheries Act*, DFO is also an RA. EC is acting as environmental advisor to the Quebec City Port Authority and DFO under the CEAA.

In our recommendations, we indicated that the use of highly contaminated soils as fill materials is inconsistent with the Federal Approach to Contaminated Sites and with the Quebec Soil Protection and Contaminated Sites Remediation Policy. Moreover, the use of such material would set a precedent; to date, no project involving contaminated soil containment in a wharf has been authorized in Quebec or elsewhere in Canada. Only sediment containment projects have been authorized in wharves; in such projects, contaminated materials are removed from the aquatic environment, which constitutes a gain.

DFO shares our concerns regarding the project and has indicated that it will not give its authorization until EC is satisfied with the management of the contaminated soils.

The Quebec City Port Authority recently informed EC and DFO that it was modifying its wharf expansion project as recommended by EC. It stated that the concrete caissons for the new wharf would be filled with uncontaminated granular fill. This modification to the project is the result of the intervention and firm position taken by EC.

Ontario

Red Hill Valley Expressway

The Court challenge of the federal panel review for the proposed Red Hill Valley Expressway in Hamilton, Ontario, launched by the proponent (the City of Hamilton), was heard in late November 2000. The City challenged the scope of the panel review and the need for the federal EA and approvals from DFO and claimed conflict of interest of panel members and staff within EC. The project was referred to a panel hearing by the Minister in May 1999, on the basis of significant environmental effects on migratory birds and the level of public concern. EC had identified major concerns over the loss of a migratory corridor for landbirds as a result of the expressway

construction through the creek valley connecting the Niagara Escarpment to Lake Ontario. Leading up to the Court hearings, considerable effort by EC staff was required to prepare for the Department's involvement, including writing affidavits, responding to Access to Information Program requests, briefing senior management and conducting cross-examinations during preliminary hearings. The Court's decision on the challenge was subsequently rendered in April 2001.

Adams Mine Landfill

EC participated in the analysis of petitions to the Minister under sections 46 and 48 of the CEAA to require a panel review of this project based on potential transboundary effects. The project involves the siting of a new solid waste landfill within the abandoned Adams Mine open pit near Kirkland Lake, Ontario. The primary source of solid waste was to be from the City of Toronto. The project had received provincial EA approval in 1999. EC had been involved in a limited capacity in the review of the provincial EA with respect to water quality concerns related to the discharge of treated landfill leachate. The CEAA transboundary petitions submitted by the Timiskaming First Nation and Quebec MPs raised concerns over water quality impacts from the landfill leachate on Aboriginal lands and waters within Quebec, respectively. EC was requested by the Canadian Environmental Assessment Agency (Agency) to provide specialist departmental advice on the potential for transboundary effects as part of their analysis of the petitions. A technical review of project-related information was undertaken by Ontario Region staff and scientists from the National Water Research Institute (NWRI), in cooperation with scientists from Natural Resources Canada. In October 2000, the agreement between the City of Toronto and the landfill proponent to transport Toronto's waste to Adams Mine was cancelled in the face of considerable public opposition. As a result, the Agency terminated its consideration of the CEAA petitions.

Hwy. 407 Extensions

During 1999 and early 2000, EC participated in the federal EAs conducted by DFO for the Hwy. 407 West Extension between Burlington and Mississauga and the Hwy. 407 East Partial Extension from Markham to Pickering. The Province of Ontario had sold the rights to design and build these extensions and to operate and maintain the entire Hwy. 407 toll highway to a private consortium. During 2000–2001, EC staff continued their participation during the detailed design and construction phases of the highway projects. A condition of the provincial EA approval for the highway required that federal agencies would participate in a Stakeholder Consultation Process with the proponent and provincial agencies during the design and construction phases to ensure that federal issues raised during the EA would be adequately addressed. This involvement entailed participation at frequent meetings (on a weekly or monthly basis) and site visits by our technical experts, as well as review and comment on design details and monitoring plans. This level of involvement helped to ensure that mitigation measures were adequately developed by the proponent to protect water quality and terrestrial and aquatic habitats along the highway corridor, and that commitments made by the proponent during the federal EA were being adhered to. Substantial technical input was provided by our staff on the design of stormwater management facilities, highway construction erosion and sedimentation protection plans, and terrestrial habitat

restoration and compensation plans. Inspection and enforcement protocols were also developed amongst EC, DFO and provincial agencies, which allowed for the identification of environmental problems during construction operations and timely implementation of contingency measures by the proponent in many cases. This level of participation by EC in the project implementation phases following the EA stage is an example of extensive follow-up activity, which is warranted for projects that are of high profile and have serious environmental effects. However, such a degree of follow-up activity also requires considerable resource effort on our part.

Prairie and Northern

EA activities often go hand in hand with the work that the Department conducts under the air, water, wildlife and climate themes. This linkage is demonstrated by two of the highlights of the EA Program in the Prairie and Northern Region this year. These highlights involve the acquisition of valuable new information about our environment in the region.

Ord's Kangaroo Rat

EC biologists have long known about the Ord's Kangaroo Rat, a species listed by the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) as of "special concern." However, the life history of this species and its response to a pipeline construction disturbance were relatively unknown territory. When the Alberta Energy Company (AEC) proposed to build a pipeline in an area that was likely to be prime Ord's Kangaroo Rat habitat, EC biologists recommended that a survey be undertaken to determine the presence of the species on the pipeline right-of-way.

The results of the survey showed that several of the rodents inhabited the right-of-way, which is near the Red Deer and South Saskatchewan rivers. Consultations with EC biologists were enough to convince AEC to change its plans to avoid as many of the Ord's Kangaroo Rat burrows as possible and to put forth $135 000 to finance a study to see how the species may be affected by this pipeline construction.

Knowledge gained from this study will contribute to our understanding of the Ord's Kangaroo Rat and will be integral to our future conservation efforts with the species.

Migratory Bird Diversity Greater Than Expected

Resource development pressures in remote areas and EA activities often associated with these pressures can lead to improved understanding of landscapes about which we have very little information. One example is the newly acquired knowledge on migratory bird diversity in the Fort Liard region of the Northwest Territories.

With the current boom of oil and gas and logging developments looking to expand even further into this area, EC scientist Craig Machtans has gone to the Liard River valley to identify bird species–habitat associations, helping understand how the birds may be impacted by industry expansion. Machtans described the diversity of the area as remarkable. Species including the Magnolia Warbler are surprisingly abundant, while the Long-eared Owl is one example of rare bird species seen in the Liard River valley. These owls are usually not seen north of central Alberta. According to Machtans, permanent habitat loss due to industrial development and conversion of mixedwood and old forests to younger monocultures are the major threats

to the area in particular, and to the boreal forest in general.

The first step in the EA process is to determine the existing conditions in the area. From this information, a full understanding of how a project or development may impact the habitat and its species can be obtained. This initial collection of information, such as the work performed by Machtans, can often lead to important new discoveries, such as the relative importance of a particular area to a wide range of species. This knowledge can then be applied to the EA process to ensure that sustainable development objectives are achieved.

Pacific and Yukon

Squamish Estuary Management Plan

The Squamish Estuary, located about 50 km north of Vancouver, provides a good example of an important estuary seriously impacted by human activity. Its productivity ranks among the highest reported in the literature, and it supports very important salmon stocks as well as large populations of overwintering birds. Squamish is also one of the few areas along the south B.C. coast that has the potential for deep sea port development, which is complemented by excellent road and rail access.

In the mid-1970s, a report by EC was instrumental in the decision not to establish a large coal port in the middle of the estuary. More recently, EC worked diligently with several other agencies to implement a new Squamish Estuary Management Plan. This plan designates conservation areas for the ecologically valuable eastern side of the estuary and development areas for the more heavily disturbed and ecologically less valuable western side. The plan also provides for a coordinated EA review for projects in the estuary; EA staff participate on the Environmental Review Committee. With the implementation of the plan, the estuary now stands at the threshold of reducing the trends of past ecological losses.

Tulsequah Chief

The Tulsequah Chief mine is located on the Tulsequah River, 30 km upstream from the Alaska border. The Tulsequah River is a tributary of the Taku River, which flows from British Columbia through Alaska to the Pacific Ocean and has very important salmon runs. Mined ore was originally barged down the Tulsequah and Taku rivers to Juneau, Alaska. The mine was closed in 1957. For the proposed resumed operation, barging was deemed financially unviable, and the construction of a 160-km access road through the Taku watershed was proposed. In 1998, a B.C.–federal harmonized EA was conducted with respect to the proposed reopening. British Columbia terminated the process rather precipitately, giving all parties (including Canada) only 48 hours to comment on the Project Committee Recommendations Report. The B.C. government determined through the foreshortened process that reopening the mine was unlikely to cause significant adverse environmental effects. The United States participated in the assessment, but did not accept the report's conclusions. Since 1998, the United States has called for a reference to the International Joint Commission (IJC) and, more recently, the establishment of an international watershed board for the Taku River. However, the Minister of Foreign Affairs has written to the Secretary of State indicating that an IJC reference would be premature.

In February 1999, the Taku River Tlingit First Nation (TRTFN) initiated a court

challenge in the B.C. Supreme Court, seeking an application for judicial review of the B.C. environmental review process. In June 2000, the B.C. Supreme Court found that decision makers had committed substantive errors with respect to the issues of sustainability and evaluation of impacts on wildlife as they relate to the Tlingit. The Court also held that the Tlingits had and continue to assert Aboriginal rights in the Taku watershed and that the government had an obligation to consider the impacts of this decision on the Aboriginal rights of the Tlingits. The Court ruled that the B.C. Ministers' decision to issue the certificate should be quashed.

The State of Alaska, U.S. Department of the Interior, U.S. Environmental Protection Agency, TRTFN, EC, DFO and the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) are participating in the reactivated Tulsequah Chief Project Committee, which reviewed the original project proposal. EC is participating on the Committee and continues to provide advice to the RAs (DIAND and DFO) in its capacity as an FA pursuant to the CEAA.

The work of the Committee has not, however, reduced the U.S. demand for a reference to the IJC. The Deputy Minister of the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) wrote to the Deputy Secretary of State on January 5, 2001, with an update on the situation. The letter states that only after receiving the final report from the B.C. Tulsequah Chief Project Committee and reviewing the IJC's report on Transboundary Watersheds "will future options for governments be clearer and only in this context would it be appropriate to take major decisions on binational mechanisms."

Georgia Strait Crossing Project (GSX)

A consortium formed by B.C. Hydro and Williams Energy (USA) is proposing to construct approximately 97 km of 406-mm natural gas pipeline from Cherry Point in Washington State across the Strait of Georgia to a landing on Vancouver Island and connecting with the existing Centra Gas British Columbia Inc. pipeline south of Duncan. This pipeline will cross the International Boundary in mid-Strait at Boundary Pass and will involve approximately 44 km of offshore construction and a further 15.6 km onshore within Canada. The gas supplied by the pipeline is intended to replace electrical energy currently supplied to the Island through an existing submarine cable, which is nearing the end of its dependable service life, as well as provide additional energy for future development on the Island. A significant portion of the gas will be converted to electrical energy through combustion in existing and proposed co-generation and stand-alone thermal generating plants on the Island.

Both the National Energy Board (NEB) and DFO have identified themselves as RAs. The project triggered a requirement for a Comprehensive Study, and the announcement of this in mid-2000 attracted a very high degree of public attention. The project has been the subject of commentary both in the media and in letters to various Ministers, including Minister Anderson. Concern regarding the project's influence on the regional contribution to Canada's greenhouse gas (GHG) emissions has been a key issue.

The level of public concern eventually reached the point where the level of the CEAA review was raised to the Panel level in late 2000. The full Panel membership has

yet to be announced. The fact that this is a transboundary project that will require coordination of the review with our U.S. counterparts who are evaluating the U.S. portion of the project will add a considerable level of complexity to the review. A key challenge for the Department will be to develop a position statement on the climate change issue given the public expectation that our Minister should speak for the federal government on this matter.

Project Activity

As an RA, EC registered **531 new projects** between April 1, 2000, and March 31, 2001*. This is a sharp increase from last year's 398 new projects. All projects were screenings. EC took the lead role for 473 of the projects.

Figure 1 shows that the Prairie and Northern Region and the Atlantic Region conducted the largest number of screenings, accounting for approximately 40% and 30%, respectively, of EC's RA activities.

Overall, the division of RA activity by type w.. ery similar to that in the past fiscal year. Figure 2 shows that almost half of the screenings (46%) dealt with regulatory approvals, as was the case in 1999–2000. There was a slight increase in the number of EC-triggered screenings, at 31%, up from 27% last year. No screenings were triggered based on the provision of land.

Figure 3 demonstrates the distribution of permitting activity across all regions. Ocean dumping permits accounted for approximately half of the permits issued (47%), a slight increase from last fiscal year (39%). Permits under the Migratory Birds Regulation (section 19.1) accounted for almost one-third of all permits issued last year, similar to the number of permits issued in the last two years.

* The following statistics are based upon information registered in the National Environmental Assessment System (NEAS).

Figure 1 **RA Activity by Region**

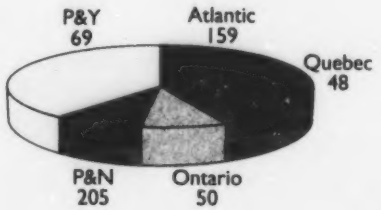

Figure 2 **RA Activity by Trigger**

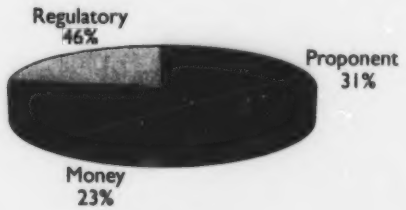

Figure 3 **Permits Issued Under Specific Regulations**

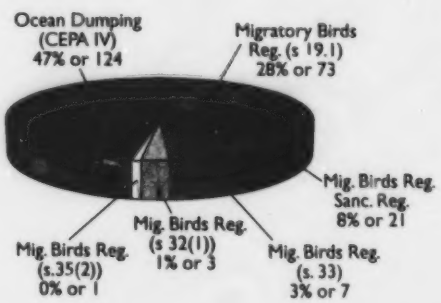

National Activities

Strategic Environmental Assessment (SEA or Policy EA)

The EA Branch (EAB) participated in Department-led initiatives, providing SEA support to drafters of Canada-wide Standards, Meteorological Services Renewal, Clean Air, Biomass, Biosafety, Signing of the Basel Convention on Hazardous Waste, Persistent Organic Pollutants Convention and Building Confidence in a Pesticide Regulation.

We examined and contributed to Memoranda to Cabinet (MCs) and SEAs of other federal initiatives, such as Seabed Mapping, Climate Change, Sustainable Aquaculture, CEAA Five-Year Review, Strategic Highway Infrastructure Program, Canadian Oceans Strategy and International Science and Technology.

EAB staff examined a total of 44 MCs, Aide-mémoires and decks (briefing packages).

CEAA Five-Year Review

The five-year review of the CEAA began officially in January 2000 as the response to a specific requirement in the legislation (section 72(1)). Preparatory work was done by the Agency and by federal departments to identify and characterize some of the concerns and recommendations that needed to be addressed in the review.

EC undertook considerable work in this regard, and all parts of the Department (both regions and headquarters) were directly involved in the development of the departmental position and related recommendations.

Prior to and after the proclamation of the CEAA in January 1995, EC has been a strong proponent of the principles and use of EA, to be undertaken at the earliest possible stages of development proposals. EA is a strong element supporting the Department's core mandate and business lines, particularly the achievement of a clean environment and the preservation of nature. In the first five years of experience with the CEAA, the Department has encountered a number of challenges in implementing the CEAA and its regulations and particularly in establishing the Act as an effective planning tool. The more significant issues relate to coordinating management of the process, establishing clear accountabilities (e.g., for monitoring and follow-up), the need for improved efficiency, effectiveness and predictability, and the need for more effective development and use of tools and innovative approaches to facilitate better EA. A creative, innovative, consistent and predictable approach to EA is very important, because the federal government's capacity to deliver effectively on all of the responsibilities is in most cases limited.

The Department's three top priority recommendations addressed strengthening accountability of the Agency and FAs to support better compliance, ensuring federal involvement in the EA process at an earlier stage (particularly for the Law List) and facilitating the development and use of EA tools such as regional assessments of multiple projects.

EC did not believe that the CEAA required a major structural overhaul. However, there were a number of ideas and recommendations presented in the departmental position paper that would contribute to greater efficiency and effectiveness for the process, as well as supporting better-quality EAs.

With these improvements, the demand for EC's scientific and technological expertise will continue to grow. Improved monitoring and follow-up and assessments of cumulative environmental effects will also increase emphasis on EC's advisory role in the process. EC's analysis was another critical element of the five-year review process to help establish greater efficiencies for delivering on the requirements of the CEAA.

Many of EC's recommendations have been accepted and are included in the draft Bill that is currently before Parliament.

Capacity Study

The EA Program of EC not only deals with compliance with legislation such as the CEAA but also contributes in a direct way to departmental priorities, such as clean air, clean water, climate change and the protection of species. The scientific, technical and policy capability necessary for the Department to support the Program has often been deemed insufficient. At the same time, management in the Department has not always appreciated the contribution that the Program makes (and its potential) relative to departmental priorities, and thus the Program has not always received strong support.

This Program capacity study looked at the current scientific and technical capabilities in the Department and how they are used (or not used) relative to the EA Program. Gaps were identified, and options for dealing with them discussed. Matrices developed as appendices to the report indicated the breadth of scientific capabilities in the Department needed to support EA, where gaps might exist, and whether or not the Department should fill those gaps internally or seek (or buy) the expertise elsewhere.

Program activity, resource use and involvement of departmental scientists were reviewed across the country with the objective of recommending an optimum program that could be implemented in a nationally consistent manner. Program and human resource recommendations were developed to support the results of the analysis. Methods of improving awareness and communicating the use and benefits of the Program were also evaluated and recommendations made.

The study concentrated on reviewing the vision and objectives of the National EA Program not so much as a distinct entity, but as an integral part of the Department's broader agenda and priorities for the foreseeable future. In this regard, the scientific and technical capabilities and needs of the Department will in many cases be synonymous with those of the EA Program.

The objectives of the Program capacity study were thus:

- to develop a program framework to support the maintenance of EA Program resources in terms of potential program integrity or A-base reviews;
- to develop a program framework to aid in the national distribution of resources coming to the Program as a result of the five-year review of the CEAA;
- to optimize the use of existing EA Program resources through cooperative and coordinated approaches (e.g., access Agency research and development [R&D] funds, Natural Sciences and Engineering Research Council [NSERC] resources);
- to establish national consistency and comprehensiveness of program content to facilitate

legal integrity and minimize the risk of court challenges; and
- to raise awareness and communicate the role that EA plays in supporting major departmental programs and priorities.

Across the country, there were different perceptions about the contributions that the EA Program makes in support of priority issues in the Department. As a result, the commitment to the Program and its effectiveness in the regions vary. While some regions see the EA Program merely as a legislative responsibility, others utilize the Program in major project assessments to contribute effectively to departmental priorities such as reduction of GHGs, clean air, clean water and the protection of species.

Recommendations

Recommendations were presented in the report and dealt with the major components of the capacity study.

Organizational recommendations dealt with issues such as cooperative work planning and the need to revise and reissue the management framework for the EA Program.

Under human resource management, filling gaps in scientific and technical support for the Program through cooperative staffing was recommended, as was the need for a mentor system to support entry-level staff.

Recommendations on financial management addressed the need for a national R&D fund on EA and the need for regional and headquarters negotiation and cooperation for the allocation of new resources resulting from the five-year review of the CEAA.

The program directions section recommended a "moderate" level of program activity that is able to take advantage of opportunities to support departmental priorities but stops short of actively engaging in a wide range of new activities. Partnerships were highly recommended, as was the need for the Department to guide the development of regional environmental effects frameworks to take advantage of the numerous benefits they offer.

Under awareness and communications, partnerships with external groups such as Pollution Probe were recommended to reach a wider range of clients, and a reference document was recommended to identify and guide clients to the information and expertise that the Department possesses.

It is anticipated that these recommendations and other initiatives suggested by the capacity analysis will be discussed and debated by the national EA Committee and decisions made to improve the operations of the EA Program in the Department.

Environment Canada's EAs in NEAS: Continuous Improvement

EC practitioners have entered close to 1800 EAs into the National Environmental Assessment System (NEAS) since its introduction in 1998. Despite a rocky start, due in part to the need to learn this new tool, there has been a continuous

improvement in the use of the system for carrying out EAs for which our Department was the lead RA.

Delays in entering EAs into the NEAS have significantly decreased. In the fall of 2000, less than 15% of the entries were made after the specified decision date, compared with more than 30% in 1998. An increase in the frequency with which the fundamental elements of EAs are entered, such as the scope (from 73% to 97%) and the description of impacts and mitigation measures (from 75% to 85%), has also been observed.

Aside from frequency of use, it is important to examine the quality of the information being recorded. In this regard, two guiding modules were introduced in 2000–2001 to assist in the preparation of assessments of ocean disposal projects and certain activities in wildlife reserves. We are also working with the Agency on developing an EA quality assurance program, which should follow shortly on the heels of the implementation of the new CEAA.

However, the analysis of the information from the NEAS suffers from one major drawback. Although the use of the NEAS and its guiding modules assist practitioners in carrying out more consistent, higher-quality EAs in compliance with the CEAA, it is sometimes difficult to know whether EAs are always carried out when required. New programs are introduced each year, and their managers may be unaware of the requirements of the CEAA or the existence of the NEAS. This drawback could be largely addressed through constant vigilance by EA Program staff, at both the regional and national level. It is up to us to keep a watchful eye!

EA Tools

National Environmental Assessment System (NEAS)

The NEAS is an electronic application to conduct and keep track of EAs for all projects for which the Department is the RA. Launched on April 1, 1998, the NEAS has continued to evolve. During the last fiscal year, the screening section of the application was extensively modified to include a model to prepare EAs of projects requiring ocean disposal permits and projects in National Wildlife Areas. These modifications will increase the quality of EAs performed by EC.

The National Working Group, responsible for the management of the NEAS, will face great challenges for the next fiscal year to ensure that it meets the requirements of the new CEAA.

EAs Conducted by Environment Canada on the Green Lane

EC's EAs under the CEAA or under any other EA processes are available on the Green Lane. The site can be accessed at the following URL: http://ea-ee.ncr.ec.gc.ca/glea/index.asp

The Federal Environmental Assessment Index

EC is dedicated to providing access to the public to its EAs. The Department has contributed over 500 assessments to the Federal Environmental Assessment Index.

New Referral Tracking System (NRTS)

The New Referral Tracking System (NRTS) is a tool to assist the regional EA coordinators in managing all expert advice requests to EC in the course of an EA

conducted under the CEAA or any other EA processes. Over the last fiscal year, the NRTS has been developed with great involvement of the National Working Group. The continuous participation of this group resulted in a very flexible tool for users of each region.

Cumulative Effects Assessment (CEA) Working Group Forum

This forum allows EC professionals (EA practitioners and research scientists) dealing with cumulative effects to exchange information and to engage in constructive dialogue on issues dealing with CEA within the EC's mandate.

Environmental Impact Assessment Follow-up Forum

The purpose of this forum on the Internet is to bring together EA practitioners from around the world in an open discussion format to share their experiences, ideas and thoughts on this topic.

EA Program Infolane Site

The new EA Program Infolane site was launched on April 30, 2001. Although the site is still under construction, it offers a more convivial way to navigate and search for information related to EA.

Guidance Materials

Environmental Assessment of Aquaculture

In December 1999, a legal determination by the Agency determined that most aquaculture operations in Canada are considered to be projects under the CEAA. This resulted in the referral of nearly 100 aquaculture projects from DFO and funding agencies in the Atlantic Region alone. To manage this increase, the Department, led by the Atlantic Region, began preparing national EA guidelines for the consideration of EC. The EC perspective in the guidelines was presented at a national DFO-led workshop in December 2000. During the year, representatives from the EAB and regional EA programs have participated in a number of other interdepartmental workshops and represented the Department on several working groups focused on EA and aquaculture activities. These guidance documents on marine and freshwater aquaculture (finfish and shellfish) will be finalized early in the new fiscal year.

Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux

The use of the *Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux* by Quebec project proponents is becoming common practice. In the summer of 2000, EC had the opportunity to present the approach and to discuss it with analysts from the Quebec Environment Department's EAB at a one-day workshop devoted to the subject. Increasingly, Quebec government analysts are recommending the use of the guide for impact studies conducted as part of the Quebec EA process.

A similar meeting with representatives of Hydro-Québec was held to clarify several aspects of the recommended approach and to identify approaches tailored to the projects of the Crown corporation, which had been reluctant to use the guide. Hydro-Québec has realized the benefits of using the guide, particularly given that the vast majority of its projects are also subject to an EA by DFO under the CEAA. Major delays could be avoided in the future.

NEAS Screening Template for Decommissioning and Remediation of Hydrometric Stations

The Water Survey of Canada (WSC), a component of the Meteorological Service of Canada (MSC), manages a network of water level and streamflow stations to monitor surface water quantity across Canada. Currently, there are approximately 2290 stations in operation. As part of its national network modernization strategy, WSC identified a large number of sites that will undergo decommissioning and remediation in the next few years. Remediation is needed at some sites to clean the soil because of mercury that may have been spilled accidentally in the past when instruments containing mercury were used.

In order to help WSC managers prepare EA screening reports for these projects, MSC collaborated with the EAB to develop a template screening on the NEAS. The template can be accessed on the NEAS as record #1656 (English) and #1758 (French).

EA Follow-up Framework

In response to the recognized weakness of EA follow-up and in anticipation of the pending amendments to the CEAA, EC developed a working document for an EA Follow-up Framework. The framework provides direction for EC staff in conducting and participating in EA follow-up programs. Specifically, the framework establishes criteria to aid in deciding on the need for EA follow-up, establishes criteria for scoping the follow-up issues, identifies potential tools and methodologies that may assist in the design and implementation of the EA follow-up, and identifies EC's roles and responsibilities in the EA follow-up. A working draft of the framework was completed by the end of March 2001. The framework will continue to evolve throughout the next fiscal year and as it is put into practice in the coming years.

EA Guideline: Wildlife Species at Risk in Canada

The development of this guideline began in fiscal year 2000–2001, under the guidance of a Steering Committee chaired by the Canadian Wildlife Service (CWS) and consisting of staff from EC (EAB), CEAA, DFO and Parks Canada, as well as CWS Regional EA coordinators. The purpose of the guideline is to outline best practices for identifying, assessing and mitigating potential effects of projects on SAR. It will provide guidance to federal EA practitioners, as well as other EA practitioners and proponents. The guide will cover principles of good practice for all SAR, an approach to effectively address SAR issues in EA and key background information. The guide will also include appendices with additional information, including relevant legal and policy requirements, key contacts and their roles, as well as sources of information.

Cumulative Effects Assessment (CEA) Working Group

In December 2000, a working group was formed within EC to discuss CEA. Its mandate is to develop and recommend tools, strategies and management options to carry out better assessments of cumulative effects related to EC's areas of expertise. To support the work of the group, an electronic discussion forum was created on the EC Intranet (to foster the exchange of information and ideas on CEA). To date, the forum has been used mainly as a storehouse of CEA-related documents. In time, it is hoped that the site can promote more informal exchange of information among the working group members (consisting of at least one person per region, plus representatives of MSC, CWS and NWRI). The working group has met four times by teleconference and shared information related to cumulative effects issues in the various regions. Requirements for possible future guidance material on CEA, for EC practitioners, were also discussed by the group members. Regional-level EAs, an issue that EC put forward during the CEAA five-year review process, will also be discussed by the working group in the months to come.

Training and Meetings

Strategic Environmental Assessment (SEA) Training

The release and delivery of the SEA training program in 2000–2001 have garnered significant positive feedback, with requests for headquarters and regional training. EAB trained several groups within the Department and provided one-on-one guidance for seven departmental SEA drafters over the last 12 months.

For the upcoming year, in response to the release of EC's Sustainable Development Strategy, the SEA guidance material will be expanded to include guidance on sustainability assessment, supplying a basic understanding of how to identify significant environmental effects and flag potential direct and indirect social and economic effects. Other plans include development of a new interactive training CD-ROM to be available later this fall (2001) to any EC staff interested in learning more about SEA. Also in the works is a regional training session planned for the Atlantic Region and an SEA presentation under Canada's Memorandum of Understanding with Hong Kong.

IAIA 2000 — Hong Kong

The 20th Annual International Association for Impact Assessment (IAIA) Meeting and Conference was held in Hong Kong from June 19 to 23, 2000. The theme of the meeting was "Back to the Future: Where Will Impact Assessment Be in 10 Years — And How Do We Get There?" This meeting included a number of plenary and panel discussions on key issues such as environmental sustainability, SEA, social impact assessment, health impact assessment, biodiversity, follow-up,

integrated appraisal, corporate environmental responsibility and urban environmental issues. Several EC staff attended this meeting and benefited from the information provided during the technical sessions, as well as the exposure to the various fields of impact assessment at the international level.

7th International Symposium on Concerns in Rights-of-Way Management

More than 460 participants from 22 countries gathered in Calgary, from September 9 to 13, 2000, to discuss a variety of environmental implications and issues relating to rights-of-way management. Subjects discussed at the symposium included cumulative effects, habitat fragmentation, wildlife crossings, and reclamation and mitigation plans, as well as impacts on migratory birds, wildlife and fish.

National Meeting for EA-EP Coordinators and Technical Specialists

The 3rd Annual Meeting of the Environmental Assessment – Environmental Protection (EA-EP) Specialists Working Group was held September 28–29, 2000, in Halifax. A lot of discussion was generated on a recommended approach to providing advice to other review agencies in relation to section 36 of the *Fisheries Act*. EA guidelines for aquaculture and golf course projects were presented and discussed along with a proposed online version of guidelines for linear projects (roads, pipelines, etc.). There were open table discussions on EP issues related to the deliberate sinking of vessels in fresh and marine waters and the role of EA in the upcoming green infrastructure program.

Cumulative Environmental Effects: Management, Tools and Approaches

From November 1 to 3, 2000, over 400 EA practitioners, proponents, regulators, academics and advocates gathered in Calgary to discuss and share their experiences in addressing and, more importantly, managing cumulative environmental effects. This conference, of which EC was a major sponsor, included a large number of technical presentations, a panel session consisting of various perspectives (legal, regulatory, proponent, environmental advocate and management) as well as six case studies, also presented by panels (topics included Multi-sector Development in the Oil Sands Region; Regional Ecosystem Management in the Rocky Mountains; Regional Effects Management in Canada's North; Management of Cumulative Effects in a Boreal Forest; Effects on Urban and Industrial Activities on Canada's Fishery; and Intensive Livestock Management in Canada).

National Practitioners' Workshop

The Pacific and Yukon Region was host to the 2000 Annual EA Practitioners' Workshop, held on November 8–10. The annual workshop allows for EC staff across the country to share work experiences related to conducting and reviewing EAs. Among the topics discussed during the workshop were regional highlights and high-profile projects/issues, an update of the status of the Five-Year Review of CEAA and recent legal decisions relating to EA. The workshop theme was "Science in EA," which was reflected in two presentations: Climate Scenarios: Innovative Tools for Air Quality Modelling; and Significance of Buffers and Corridors Around Wetlands.

The agenda also touched on R&D in the EA Program, migratory bird regulations, cumulative effects and the evolving EA electronic tools. The EA Practitioner of the Year Award was presented to Bob Shepherd of the Pacific and Yukon Region, in recognition of his dedication and achievements in EA.

National EACC Annual Meeting

The regional chairs of the Environmental Assessment Coordinating Committee (EACC) met in Hull for two days of discussions on March 7–8, 2001. They reviewed their regional workplan priorities and issues and discussed national initiatives, including the R&D Plans, the Core Capacity Analysis, the EA Follow-up Framework and the CEA Initiative. CEAA issues were discussed, including the Class Screening process and status, the Exclusion List amendment process and status and the Five-Year Review Status and Financial Report. Other new EC initiatives were discussed, including the National Climate Change Action Plan and the Northern Oil and Gas Initiative.

Challenges and Proposed Direction

The National EA Program is heading into a new era, with some exciting new opportunities presenting themselves. With the new legislation on the way, the Program has an opportunity to increase its profile while at the same time addressing its future needs.

Complying with the proposed changes to the CEAA is a priority and also the Program's biggest challenge. Implications to the resource levels of our program in order to meet the requirements of the proposals are substantive.

An EA capacity study is under development and will address the "program integrity" aspects of the National EA Program, as well as the new directions being dictated by the proposed changes to the Act. The initial draft of the study confirms that there are some scientific and technical areas related to EA that are in need of assistance. For the time being, we, as practitioners of EA, need to remain creative and make the best use of existing resources and any that become available. The new resources that have been designated for the Department to address proposed changes to the CEAA will be of benefit to the National Program.

The proposed changes to the Act bring an increased emphasis in areas such as follow-up and regional environmental effects. Follow-up is an important area with new requirements, since the Department will be responsible for implementing any recommendations it makes to other government departments. Follow-up has been identified as one of those core areas where more attention needs to be paid. EC was a major proponent of including a reference to regional environmental effects studies in the proposed new legislation. Regional studies can be a way of increasing our development and sharing of knowledge and improving and cultivating our partnerships and could ultimately be an incentive to support the environment through facilitation of EAs and the encouragement of greater harmonization.

There are some basic trends that seem to be emerging, which need to be considered when looking to the future of the Program.

Globalization in areas such as business, environmental management and communications is going to put increased pressure on Canada's natural resources. This will emphasize the need for international EA cooperation and standards. The energy-related projects under way or in planning stages across Canada involve Canada's non-renewable resources, with the ultimate destination of the various forms of energy being outside Canada. SEA offers the potential to deal with broader national issues within a global context.

Decentralization of EA responsibilities is a fact of life, particularly considering the roles of our provincial/territorial governments and existing and emerging Aboriginal land claim agreements. The gradual shift of EA-type responsibilities from national to provincial/territorial and local authorities, Aboriginal groups, industry and individual consumers is going to continue to challenge our Program.

As a priority, the National EA Program must ensure that the Department complies with the CEAA, including the new proposed changes. As practitioners, we need to make sure that the Program can continue to play a significant role in achieving EC's overall goals and objectives. EA can be used to help advance the Department's agenda and can make significant contributions to the environmental priorities of the Department. Communicating departmental priority messages has always been difficult. However, making linkages via EA submissions and clearly communicating the messages through effective responses are essential for the long-term success and stability of the Program.

Doug Tilden
Jon Gee
Ian Travers
Tim Hibbard
Claude Saint-Charles
Mike Nassichuk

ABBREVIATIONS

Act *Canadian Environmental Assessment Act*

AEC Alberta Energy Company

Agency Canadian Environmental Assessment Agency

CEA Cumulative Effects Assessment

CEAA *Canadian Environmental Assessment Act*

COSEWIC Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada

CWS Canadian Wildlife Service

Department Environment Canada

DFAIT Department of Foreign Affairs and International Trade

DFO Fisheries and Oceans Canada

DIAND Department of Indian Affairs and Northern Development

EA Environmental Assessment

EAB Environmental Assessment Branch

EACC Environmental Assessment Coordinating Committee

EC Environment Canada

EP Environmental Protection

FA Federal Authority

GHG Greenhouse Gas

GSX Georgia Strait Crossing Project

IAIA International Association for Impact Assessment

IJC International Joint Commission

MC Memorandum to Cabinet

MSC Meteorological Service of Canada

NCC National Capital Commission

NEAS National Environmental Assessment System

NEB National Energy Board

NRTS New Referral Tracking System

NSERC Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

NWRI National Water Research Institute

Program National Environmental Assessment Program

RA Responsible Authority

R&D Research and Development

SAR Species at Risk

SEA Strategic Environmental Assessment

TRTFN Taku River Tlingit First Nation

WSC Water Survey of Canada

Environnement Canada Environment Canada

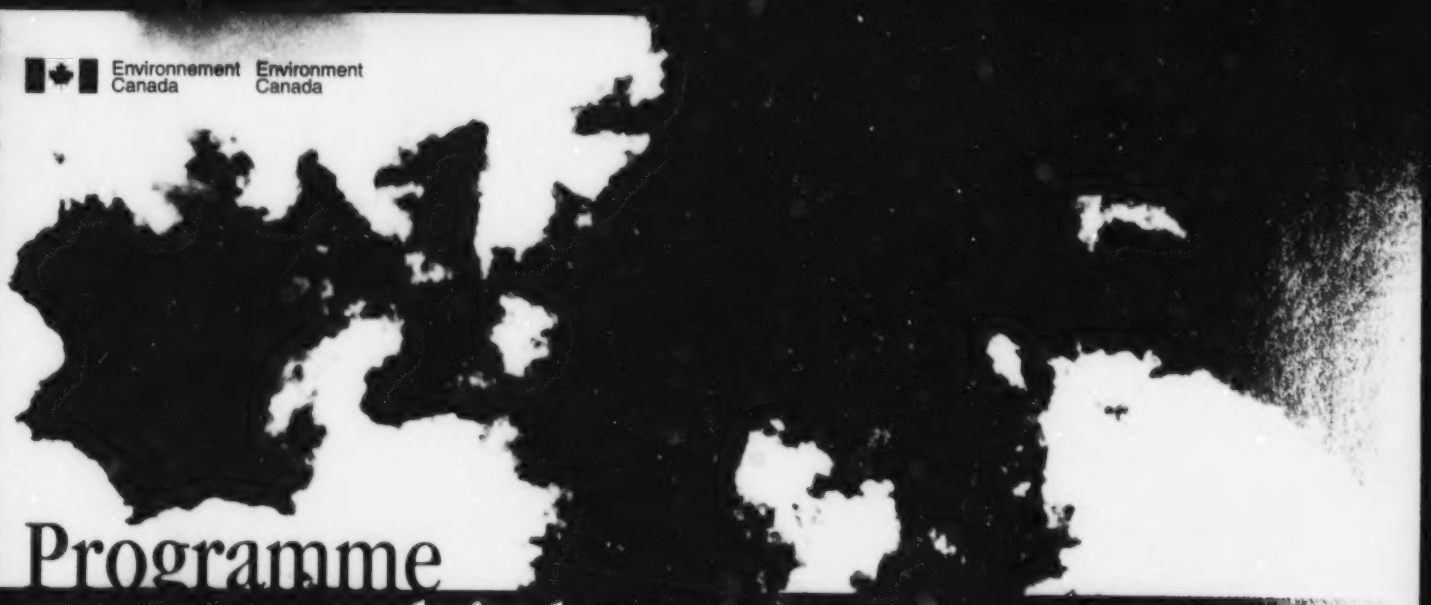

Programme d'évaluation environnementale

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

Rapport annuel 2000-2001

Canada

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Vedette principale au titre :

Programme d'évaluation environnementale : rapport annuel 2000-2001

Annuel
Texte en anglais et en français disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Environmental Assessment Program, annual report 2001-2001.
ISBN 0-662-66223-7
N° de cat. En40-11/40-2001

1. Environnement – Protection – Canada.
2. Politique environnementale – Canada.
I. Canada. Environnement Canada.

TD194.68C3 2001 363.73'0971

Pour un complément d'information, communiquer avec :

Jill Baker
Direction de l'évaluation environnementale
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 953-1695
Téléc. : (819) 953-4093
Courriel : Jill.Baker@ec.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux 2001

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire 1

Objet 2

Points saillants régionaux 2
- Atlantique 2
- Québec 4
- Ontario 6
- Prairies et Nord 7
- Pacifique et Yukon 9

Activités et projets 12

Activités nationales 14
- Évaluation environnementale stratégique (EES, ou EE des politiques) 14
- Examen quinquennal de la LCEE 14
- Étude sur les capacités 15
- Entrée des EE d'Environnement Canada dans le SÉEN : une amélioration continue 17
- Outils d'évaluation environnementale 17

Documents d'orientation 19
- Évaluation environnementale des activités aquicoles 19
- Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux 19
- Modèle d'examen préalable du SÉEN pour la désaffection des stations hydrométriques et la remise en état des lieux 19
- Cadre de suivi des EE 20
- Directive pour les EE relatives aux espèces sauvages en péril au Canada 20
- Groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs (EEC) 20

Formation et réunions 21
- Formation sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) 21
- IAIA 2000 — Hong Kong 21
- Septième Symposium international sur la problématique de la gestion des emprises 21
- Rencontre nationale des coordonnateurs et des spécialistes techniques de l'évaluation environnementale et de la protection de l'environnement (EE-PE) 21
- Effets environnementaux cumulatifs : gestion, outils et perspectives 22
- Atelier national des praticiens 22
- Assemblée annuelle nationale du CCEE 22

Défis et orientations proposées 24

Sigles et abbréviations 26

SOMMAIRE

Le présent rapport annuel donne un aperçu des activités, des possibilités et des enjeux du Programme national d'évaluation environnementale (EE) d'Environnement Canada (EC) pour l'exercice 2000-2001.

Le Programme national d'EE regroupe des membres du personnel du Service de la protection de l'environnement, du Service de la conservation de l'environnement (SCE) et du Service météorologique du Canada, travaillant dans l'une ou l'autre des cinq régions administratives ou à l'administration centrale. Le groupe de l'administration centrale comprend des représentants de la Direction de l'évaluation environnementale (DEE) ainsi que des praticiens en EE de l'Institut national de recherches en hydrologie, de l'Institut national de recherche sur les eaux et du Centre national de la recherche faunique.

L'essentiel des responsabilités et du mandat du Programme découle de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Comme par les années précédentes, les praticiens en EE du Ministère ont consacré énormément de temps et d'efforts à l'examen et à la préparation d'un nombre incalculable d'EE. Notre rôle d'autorité responsable demeure un volet important de nos responsabilités, mais nos activités quotidiennes continuent d'être dominées par l'exercice de nos fonctions d'autorité fédérale, chargée de fournir des conseils scientifiques et techniques spécialisés.

La Directive du Cabinet de juin 1999 sur l'évaluation environnementale des propositions de politiques, de plans et de programmes – aussi appelée évaluation environnementale stratégique (EES) – confère des responsabilités particulières au Ministère. Durant l'année écoulée, la DEE a participé directement à 44 EES, ou y a joué un rôle consultatif. Elle continue également d'offrir de la formation sur les EES à d'autres sections du Ministère.

L'an dernier, le Programme a continué de formuler, au nom d'EC, des commentaires et des recommandations visant l'amélioration et le renouvellement de la LCEE. Bon nombre de ces recommandations ont été acceptées et intégrées à l'avant-projet de loi dont est actuellement saisi le Parlement.

Durant la dernière année, le Programme a entrepris une étude sur les capacités, pour déterminer les actuelles capacités scientifiques et techniques du Ministère et en mesurer la contribution (ou la non-contribution) au Programme. On s'attend à ce que les recommandations issues de cette étude soient discutées et débattues par le Comité national d'EE et que des décisions soient prises pour améliorer le fonctionnement du Programme au Ministère.

Dans la nouvelle année, le Programme devra faire face à diverses priorités et relever plusieurs défis de taille; cependant, le principal défi consistera à assurer la mise en application des modifications proposées à la LCEE. Pour l'avenir du Programme, il semble être nécessaire de considérer certaines tendances qui se dessinent. Le phénomène de la mondialisation qui se produit dans des domaines comme les affaires, la gestion environnementale et les communications viendra exacerber les pressions exercées sur les ressources naturelles du Canada, ce qui intensifiera d'autant la nécessité d'une coopération et d'une normalisation internationales en matière d'EE. En outre, il nous faudra composer avec une décentralisation croissante des responsabilités en matière d'EE, qui seront de plus en plus dévolues aux autorités provinciales/territoriales et locales.

OBJET

Le présent rapport annuel atteste de la détermination d'Environnement Canada (EC) à rendre compte de ses actions ainsi qu'à partager ses succès et les leçons qu'il a tirées dans le domaine de l'évaluation environnementale (EE). On y trouve un exposé détaillé des activités menées entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001, en conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des politiques, des plans et des programmes.

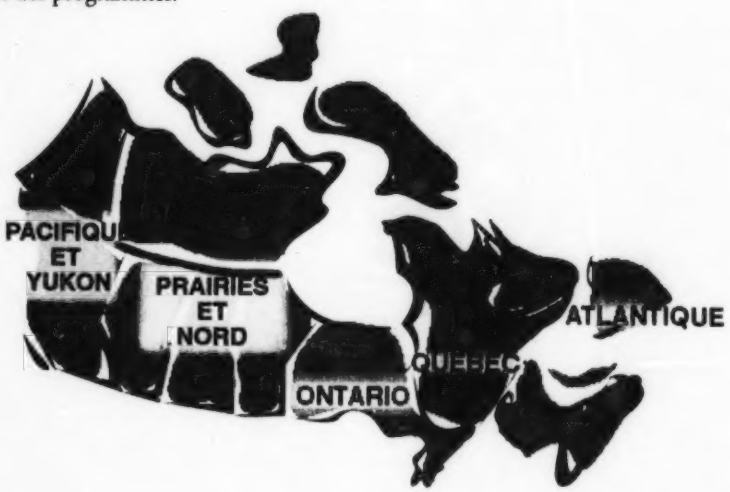

POINTS SAILLANTS RÉGIONAUX

Atlantique

Élevage en cage du saumon de l'Atlantique, Grand Manan (Nouveau-Brunswick)

Près d'une centaine de projets visant la construction et l'exploitation d'équipements aquicoles dans la région de l'Atlantique ont été présentés à EC pour expertise scientifique, durant l'exercice financier. Il s'agissait aussi bien d'installations côtières de conchyliculture et de pisciculture que d'écloseries aménagées sur la terre ferme. Dans la majorité des cas, les EE ont pris la forme d'examens préalables menés sous le régime de la LCEE par le ministère des Pêches et des Océans (MPO), en raison de l'exigence d'autorisation prévue à la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Pour l'examen des 15 projets piscicoles envisagés dans le secteur de Grand Manan (Nouveau-Brunswick), dans la baie de Fundy, le MPO s'est fortement fié à EC, qui jouait dans ce dossier un rôle d'autorité fédérale (AF) ayant des compétences spécialisées en vertu de la LCEE. Cette région, qui jouxte l'État du Maine, se distingue par son écologie riche et diversifiée. En raison de cette vulnérabilité, EC a prôné l'adoption d'un principe de

précaution dans l'évaluation des 15 propositions émanant de divers promoteurs, mais soumises pour examen par le MPO durant la même période. En recommandant une telle démarche préventive, EC exposait son point de vue sur les aspects devant faire l'objet d'une évaluation exhaustive si l'on souhaitait conclure autre chose qu'une probabilité d'effets environnementaux importants.

À la lumière des interventions d'EC, d'importantes priorités ministérielles comme les espèces en péril (EP), la prévention de la pollution et les changements climatiques ont été prises en compte dans le processus d'examen préalable mené sous l'égide de la LCEE. Ainsi, dans l'évaluation d'un projet aquicole en particulier, le MPO a conclu qu'on ne pouvait l'appuyer sous la forme proposée puisqu'il risquait d'avoir des effets importants sur le canard arlequin (une espèce en péril). On a prescrit des zones tampons minimums et établi des directives sur la conception de programmes de surveillance des effets, pour mieux protéger cette espèce de canard contre d'éventuels conflits avec les activités aquicoles.

En outre, les évaluations ont souligné l'importance de faire rapidement appel aux compétences spécialisées d'EC dans l'évaluation des projets aquicoles, et mis en lumière le lien qui existe avec les programmes ministériels responsables de priorités telles que les EP. EC a publié durant l'année des lignes directrices sur l'évaluation des projets aquicoles, qui aideront à répondre à ces besoins et à uniformiser l'examen des futurs projets d'aquiculture. Par ailleurs, l'intensification du stress exercé sur les valeurs écologiques de la région de Grand Manan par les multiples projets aquicoles et par d'autres activités sujettes à évaluation environnementale a eu pour effet de mettre en évidence le rôle que pourrait jouer l'évaluation des effets cumulatifs régionaux dans la concrétisation stratégique des priorités ministérielles.

Mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve

Les opérations d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au large de la côte atlantique ont continué de s'intensifier en 2000-2001. Dans cette région pionnière de plus en plus active, le Programme a dû s'efforcer de répondre aux priorités du Ministère tout en voyant au respect des obligations prescrites par la LCEE. L'industrie pétrolière et gazière est particulièrement présente sur la plate-forme Scotian au large de la Nouvelle-Écosse et sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. L'activité pétrolière et gazière dans ces secteurs est principalement régie par l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, respectivement. Par sa participation aux processus d'EE tels que ceux prévus par la LCEE, EC s'est penché sur des projets de relevés sismiques, de programmes de forage et, à terme, d'opérations de mise en valeur prévoyant l'extraction, le traitement et l'expédition de pétrole et de gaz. Bon nombre des programmes ministériels (urgences environnementales, protection de la faune, services météorologiques, immersion en mer, prévention et réduction de la pollution) collaborent étroitement avec le personnel d'EE pour s'assurer que les responsables des projets extracôtiers prennent en considération les connaissances et les compétences d'Environnement Canada tout en respectant la législation applicable et les priorités du Ministère.

Au cours de l'année, EC a participé à l'EE du projet pétrolier Whiterose, sur les Grands Bancs, à proximité des gisements Hibernia et Terra Nova. Le projet consiste à relier un bateau de production et de stockage aux champs sous-marins, dans des entonnoirs aménagés au fond de la mer. On estime que le gisement contient quelque 230 millions de barils de pétrole récupérable, dont l'exploitation devrait commencer en 2004. L'Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, EC, le MPO et Industrie Canada avaient chacun la responsabilité de voir à ce que le projet Whiterose fasse l'objet d'une étude approfondie en vertu de la LCEE. Les obligations d'EC comme autorité responsable (AR) découlaient de la nécessité, pour le promoteur, d'obtenir un permis d'immersion en mer des matériaux extraits des entonnoirs sous-marins et des tranchées des conduites d'écoulement. En participant au processus d'évaluation, EC s'est acquitté des obligations juridiques que la LCEE lui conférait comme autorité responsable et a favorisé une totale prise en compte des principales préoccupations du Ministère. Ainsi, l'évaluation du projet a permis de formuler des pratiques exemplaires pour le choix et la gestion des boues de forage, d'adopter des directives sur l'évitement des aires importantes pour les oiseaux marins et d'intégrer les données sur la glace, l'état de la mer et les conditions météorologiques aux critères de conception et de gestion du projet.

Les projets d'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes dans les Grands Bancs, tel le projet Whiterose, mettent en évidence la constante nécessité de promouvoir les initiatives visant l'évaluation et la gestion des incidences cumulatives régionales. En fait, considérant la vaste étendue de la zone extracôtière atlantique et la grande diversité des enjeux importants pour EC, le Programme d'EE cherche activement à faciliter la considération stratégique des informations et des compétences dont dispose EC dans l'examen des évaluations au niveau des politiques, au niveau régional et au niveau sectoriel.

Québec

Construction d'un terrain de golf au lac Leamy, à Hull

En septembre 2000, le Ministère a recommandé que le MPO – autorité responsable du projet – et la Commission de la capitale nationale (CCN) demandent au promoteur de modifier le tracé du terrain de golf pour réduire l'empiétement sur les zones humides.

À la suite de cette recommandation, on a mené une étude exhaustive des options entourant le réaménagement des trous problématiques et entamé d'intenses négociations avec le promoteur. Ces efforts ont entraîné le réaménagement de trois trous qui, à eux seuls, auraient causé la destruction de près de 25 000 m^2 de terres humides.

Le nouveau tracé évite maintenant les zones humides où vit la rainette faux-grillon de l'Ouest, une espèce jugée « vulnérable » par les autorités québécoises, et nous permet d'atteindre l'objectif de non-perturbation des zones humides que nous avions recommandé au MPO et à la CCN.

En conformité avec le principe d'aucune perte nette de fonctions des zones humides, tel que recommandé par la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, le promoteur négociera un programme de compensation avec le MPO et la CCN, avec l'aide scientifique et technique du Ministère.

Axe routier McConnell–Laramée

On envisage de relier Aylmer et Hull par une route qui traverserait la portion sud du parc de la Gatineau, administré par la CCN. Le ministère québécois des Transports en est le promoteur. Transports Canada est la principale AR fédérale, puisque ce ministère contribue au financement du projet, tandis que les responsabilités réglementaires du MPO lui confèrent également un statut d'AR.

La construction de l'autoroute amènera la destruction d'un habitat abritant des oiseaux migrateurs. La buse à épaulettes, une espèce jugée « préoccupante » au Canada, et l'épervier de Cooper, qui figure sur la liste québécoise des espèces rares, menacées ou vulnérables (ou susceptibles d'être ainsi désignées), sont deux des espèces qui pourraient être touchées par le projet. En outre, plusieurs espèces floristiques inscrites sur la liste québécoise des espèces rares, menacées ou vulnérables (ou susceptibles d'être ainsi désignées) poussent sur l'axe routier proposé, dont le choix relève davantage de critères économiques et techniques que de critères environnementaux.

En décembre 2000, le Ministère a recommandé que les AR et la CCN demandent au promoteur de modifier le tracé routier pour réduire les effets nocifs du projet sur les espèces en péril et les terres humides. EC a exposé sa position lors des séances publiques tenues en mars 2001 par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.

Les AR et la CCN ont retenu la recommandation du Ministère et, à l'été 2001, le ministère québécois des Transports procédait à de nouveaux inventaires des ressources végétales et animales, en vue de déterminer un nouveau tracé qui aurait un impact minimal. Le choix de l'option la moins perturbatrice reposera sur des critères environnementaux, socioéconomiques et techniques approuvés par les AF. Ce projet illustre à merveille comment une EE peut être menée et utilisée comme un outil de planification.

Agrandissement du quai 103 au port de Québec

L'administration portuaire de Québec propose d'agrandir le quai 103, pour contrer les problèmes causés par l'affaissement du quai. La solution retenue consiste à installer devant la structure existante six caissons de béton, que l'on remplirait de remblai granulaire pour les maintenir en place. Dans sa proposition initiale, l'administration portuaire souhaitait employer à cette fin des sols hautement contaminés, actuellement stockés à cet endroit.

L'administration portuaire de Québec est la principale AR dans l'EE menée sous le régime de la LCEE. Comme le projet nécessite un permis délivré en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les pêches*, le MPO a également le statut d'AR. EC joue un rôle de conseiller environnemental auprès de l'administration portuaire de Québec et du MPO, en conformité avec la LCEE.

Dans nos recommandations, nous avions indiqué que l'emploi de sols hautement contaminés comme remblai contrevenait à l'Approche fédérale en matière de lieux contaminés et à la Politique québécoise de

protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. En outre, l'utilisation d'un tel matériau créerait un précédent, puisqu'à ce jour aucun projet prévoyant le confinement de sols contaminés dans un quai n'a été autorisé au Québec ni ailleurs au Canada. On n'a approuvé que des projets de confinement de sédiments dans des quais, où les matériaux contaminés sont retirés du milieu aquatique, ce qui constitue un gain. Le MPO, qui partage nos inquiétudes à l'égard de ce projet, refusera d'y donner le feu vert jusqu'à ce qu'EC soit satisfait des modalités de gestion des sols contaminés.

L'administration portuaire de Québec a récemment informé EC et le MPO qu'elle modifiait son projet selon les recommandations d'EC, et que les caissons de béton qui soutiendront le nouveau quai seront remplis de remblai granulaire non contaminé. Cette modification résulte directement de l'intervention d'EC et de la fermeté de sa position.

Ontario

Voie rapide de la vallée de Red Hill

La contestation judiciaire de l'examen mené par une commission fédérale au sujet du projet de voie rapide de la vallée de Red Hill à Hamilton (Ontario), demandée par le promoteur (la ville de Hamilton), a été entendue vers la fin de novembre 2000. La ville contestait la portée de l'examen et la nécessité de mener une EE fédérale et d'obtenir des approbations du MPO, et soulevait des allégations de conflit d'intérêts de la part de membres de la commission et du personnel d'EC. Le Ministre avait renvoyé le projet à une commission en mai 1999, en raison de ses éventuels effets environnementaux importants sur les oiseaux migrateurs et de l'intensité des préoccupations publiques. EC avait exprimé de graves inquiétudes concernant le fait que la construction de la voie rapide dans la vallée reliant l'escarpement du Niagara au lac Ontario ferait disparaître un corridor migratoire pour les oiseaux terrestres. Le personnel d'EC a déployé des efforts considérables pour préparer la contribution du Ministère aux audiences judiciaires, notamment en rédigeant des affidavits, en répondant à des demandes d'accès à l'information, en breffant la haute direction et en menant des contre-interrogatoires lors des audiences préliminaires. Le tribunal a subséquemment rendu sa décision en avril 2001.

Décharge de la mine Adams

EC a participé à l'analyse des pétitions présentées au Ministre en vertu des articles 46 et 48 de la LCEE, demandant l'examen du projet par une commission en raison de ses possibles effets transfrontaliers. Le projet prévoit l'aménagement d'une nouvelle décharge de déchets solides sur le site désaffecté de la mine Adams, une mine à ciel ouvert située près de Kirkland Lake en Ontario. Les déchets solides proviendraient surtout de la ville de Toronto. Le projet avait reçu le feu vert de la province en 1999, au terme d'une EE. EC avait quelque peu participé à l'examen de l'EE provinciale, au sujet de problèmes de qualité de l'eau associés au rejet de lixiviat de décharge traité. En effet, les pétitions soumises en vertu de la LCEE par la Première Nation Timiskaming et des députés québécois au sujet des effets hors frontières faisaient part de leurs inquiétudes concernant les répercussions du lixiviat de décharge sur les terres autochtones et les eaux québécoises respectivement. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence), dans le cadre de l'analyse des pétitions, a demandé à EC de jouer un rôle de conseiller expert sur la possibilité d'effets hors frontières.

Le personnel de la région de l'Ontario et des scientifiques de l'Institut national de recherche sur les eaux (INRE) ont fait un examen technique de l'information relative au projet, en collaboration avec des experts de Ressources naturelles Canada. En octobre 2000, le vif mouvement d'opposition publique a amené l'annulation de l'entente conclue entre la ville de Toronto et le promoteur, pour l'enfouissement des déchets de Toronto à la mine Adams. L'Agence a alors mis fin à l'examen des pétitions.

Prolongement de l'autoroute 407

En 1999 et au début de 2000, EC a participé aux EE fédérales menées par le MPO pour le prolongement de l'autoroute 407 ouest entre Burlington et Mississauga et le prolongement partiel de la 407 est entre Markham et Pickering. L'Ontario a vendu à un consortium privé les droits relatifs à la conception et à la construction de ces prolongements, et le droit d'exploiter et d'entretenir l'ensemble de cette autoroute à péage. En 2000-2001, le personnel d'EC a continué de contribuer aux opérations détaillées de conception et de construction. L'approbation donnée à la province au terme de l'EE était notamment conditionnelle à une contribution des organismes fédéraux à un processus de consultation des intéressés, avec le promoteur et les agences provinciales durant les étapes de conception et de construction, pour assurer une prise en compte adéquate des préoccupations fédérales soulevées durant l'EE. Cette contribution a nécessité une participation à de fréquentes réunions (hebdomadaires ou mensuelles) et plusieurs visites sur place par nos experts techniques, et comportait l'examen (avec commentaires) des détails de la conception et des plans de surveillance. Cela nous a permis d'assurer que le promoteur adopte des mesures d'atténuation adéquates pour protéger la qualité de l'eau et les habitats terrestres et aquatiques bordant le corridor autoroutier, et de voir au respect des engagements pris par le promoteur durant l'EE fédérale. Notre personnel a substantiellement contribué à la conception technique des ouvrages de gestion des eaux pluviales et à l'élaboration des plans anti-érosion et anti-sédimentation, des plans de remise en état des habitats terrestres et des plans de compensation. EC, le MPO et les organismes provinciaux compétents ont par ailleurs collaboré à l'établissement de protocoles d'inspection et de mise en application, qui ont souvent permis de détecter des problèmes environnementaux lors des opérations de construction et d'appliquer rapidement les correctifs nécessaires. Cette participation d'EC aux étapes de réalisation du projet après le stade de l'EE est un bon exemple de suivi approfondi, essentiel dans le cas des projets d'envergure aux effets environnementaux majeurs. Cependant, un tel degré de suivi exige par ailleurs des ressources considérables de notre part.

Prairies et Nord

Souvent, les activités d'EE vont de pair avec les travaux menés par le Ministère sous les thèmes de l'atmosphère, de l'eau, de la faune et du climat. Cela est éloquemment illustré par deux points saillants du Programme d'EE dans la région des Prairies et du Nord, cette année, qui ont permis d'acquérir de précieuses nouvelles informations sur l'environnement régional.

Rat kangourou d'Ord

Les biologistes d'EC sont depuis longtemps conscients de la situation du rat kangourou d'Ord, une espèce jugée « préoccupante »

par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Cependant, on ignorait encore beaucoup de choses sur le cycle évolutif de cette espèce et sa réaction aux perturbations causées par la construction d'un pipeline. Lorsque l'Alberta Energy Company (AEC) a proposé de faire passer un pipeline dans un secteur susceptible de constituer un habitat de choix pour cette espèce, les biologistes d'EC ont recommandé qu'on procède à un relevé pour déterminer la présence de l'espèce sur l'emprise du pipeline.

Le relevé a indiqué la présence de nombreux individus sur l'emprise, près des rivières Red Deer et Saskatchewan Sud. Après consultation des biologistes d'EC, AEC a volontiers accepté de modifier ses plans pour protéger le maximum de terriers, et elle a versé 135 000 $ pour financer une étude concernant les effets de la construction du pipeline sur cette espèce.

Les connaissances acquises grâce à cette étude nous permettront de mieux connaître le rat kangourou d'Ord et guideront les efforts que nous déploierons à l'avenir pour préserver l'espèce.

Les oiseaux migrateurs : une diversité plus grande que prévu

Les pressions découlant de l'exploitation des ressources naturelles en régions éloignées, et les activités d'EE fréquemment associées à ces pressions, peuvent engendrer une meilleure compréhension de paysages jusque-là fort méconnus. Il en est ainsi pour la diversité des oiseaux migrateurs dans la région de Fort Liard, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Face à une probable expansion du boom pétrolier, gazier et forestier dans la région, Craig Machtans, un scientifique à l'emploi d'EC, s'est rendu dans la vallée de la rivière Liard pour y repérer les associations oiseaux-habitats, de façon à mieux comprendre les effets d'une expansion industrielle sur la faune avienne. Selon ce chercheur, la région présente une diversité remarquable. On y observe une abondance surprenante d'espèces, dont la paruline à tête cendrée. On y trouve également le hibou moyen-duc, une espèce rare inusitée au nord du centre de l'Alberta. M. Machtans estime que la disparition permanente d'habitats causée par le développement industriel et la conversion des forêts mixtes et anciennes en monocultures plus jeunes représentent les principales menaces qui pèsent sur cette région en particulier, et sur l'ensemble de la forêt boréale.

La première étape du processus d'EE consiste à déterminer les conditions existantes dans la région. À la lumière de cette information, on peut mieux comprendre les éventuelles répercussions d'un projet ou d'un aménagement sur l'habitat et les espèces qu'il abrite. Cette collecte initiale de données, comme celle effectuée par Craig Machtans, peut souvent mener à de nouvelles découvertes majeures, comme l'importance relative d'un secteur donné pour toute une gamme d'espèces. On peut ensuite appliquer ces connaissances au processus d'EE, pour assurer l'atteinte des objectifs de développement durable.

Pacifique et Yukon

Plan d'aménagement de l'estuaire de la Squamish

L'estuaire de la rivière Squamish, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Vancouver, est un bon exemple d'estuaire important fortement perturbé par l'activité humaine. Sa productivité compte parmi les plus fortes enregistrées et il abrite des stocks de saumon très importants et de vastes populations d'oiseaux hivernants. C'est également un des rares secteurs de la côte méridionale de la C.-B. qui se prête à l'aménagement d'un port de haute mer, un potentiel rehaussé par son excellent accès routier et ferroviaire.

Vers le milieu des années 1970, un rapport d'EC a contribué à l'arrêt d'un projet de construction d'un grand port charbonnier au milieu de l'estuaire. Plus récemment, EC a intensément collaboré avec plusieurs autres organismes pour mettre en œuvre un nouveau plan de gestion de l'estuaire, qui désigne des aires de conservation pour la portion est de l'estuaire, écologiquement importante, et des aires de développement pour le côté ouest, davantage perturbé et d'une moindre valeur écologique. Le plan prévoit également l'examen coordonné de l'évaluation environnementale des projets dans l'estuaire; le personnel affecté à l'EE participe au Comité d'examen environnemental. La réalisation du plan permettra sous peu de réduire les pertes écologiques antérieures.

Tulsequah Chief

La mine Tulsequah Chief est située sur la rivière Tulsequah, à 30 km en amont de la frontière de l'Alaska. La Tulsequah est un tributaire de la rivière Taku, qui, depuis son origine en Colombie-Britannique, traverse l'Alaska pour aller se jeter dans l'océan Pacifique. La rivière Taku est le théâtre de montaisons de saumon très importantes. À l'origine, le minerai extrait descendait par barge les rivières Tulsequah et Taku jusqu'à Juneau, en Alaska. La mine a été fermée en 1957. On envisage maintenant de la remettre en exploitation, mais comme le transport par barge est jugé non rentable, on propose de construire une route d'accès de 160 km, traversant le bassin versant de la Taku. En 1998, la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont mené une EE conjointe sur le projet de réouverture. Les autorités provinciales ont mis fin de façon assez abrupte aux travaux d'évaluation, en laissant aux parties (y compris au gouvernement fédéral) un délai d'à peine 48 heures pour commenter les recommandations du rapport du comité de projet. À la lumière de cette courte évaluation, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déterminé que la réouverture de la mine risquait peu d'engendrer d'importants effets environnementaux négatifs. Les États-Unis ont participé à l'évaluation, mais n'ont pas accepté les conclusions du rapport. Depuis 1998, les autorités américaines réclament un renvoi du projet à la Commission mixte internationale (CMI) et, plus récemment, demandent la création d'un conseil international de bassin versant pour la rivière Taku. Le ministre canadien des Affaires étrangères a toutefois écrit au Secrétaire d'État américain, en soulignant le caractère prématuré d'un tel renvoi.

En février 1999, la Première Nation tlingit de la rivière Taku (PNTRT) a contesté le projet devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, en demandant une révision judiciaire du processus provincial d'examen environnemental. En juin 2000, la Cour suprême de la C.-B. déclarait que les décideurs avaient commis des erreurs de fond en ce qui touche les aspects de durabilité et l'évaluation des répercussions sur la faune du projet pour les Tlingits. Le tribunal estimait également que les Tlingits avaient et continuent de revendiquer des droits ancestraux dans le bassin versant de la Taku, et que le gouvernement devait considérer les répercussions de cette décision sur les droits ancestraux des Tlingits. La Cour suprême a décidé qu'il fallait annuler la décision provinciale de délivrer le certificat d'autorisation.

L'État de l'Alaska, le département américain de l'Intérieur, l'Environmental Protection Agency américaine, la PNTRT, EC, le MPO et le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) participent aux travaux du Comité du projet, maintenant réactivé, qui avait examiné la proposition initiale. EC siège au comité et, en sa qualité d'AF au sens de la LCEE, continue de conseiller les AR (MAIN et MPO).

Malgré la réactivation du comité, les États-Unis continuent de demander un renvoi à la CMI. Le 5 janvier 2001, dans une lettre qu'il adressait au Sous-secrétaire d'État pour faire le point sur la situation, le sous-ministre des Affaires étrangères et du Commerce international indiquait qu'il fallait attendre d'avoir reçu le rapport final du Comité du projet et passé en revue le rapport de la CMI sur les bassins versants transfrontaliers pour avoir une meilleure idée des options s'offrant aux gouvernements, et que seulement alors serait-il approprié de prendre des décisions majeures sur les mécanismes binationaux.

Projet de gazoduc Georgia Strait Crossing

Un consortium formé par B.C. Hydro et Williams Energy (une société américaine) propose de construire un gazoduc de 406 mm, sur une longueur d'environ 97 km. Le gazoduc relierait Cherry Point (État de Washington) à un point d'interconnection avec le gazoduc existant de la Centra Gas British Columbia Inc., sur l'île de Vancouver, au sud de Duncan, en traversant le détroit de Georgia. Il couperait la frontière internationale vers le milieu du détroit, à Boundary Pass. Sur sa portion canadienne, le pipeline mesurera 44 km en mer, et 15,6 km sur terre. Ce gazoduc prendrait la relève du câble sous-marin qui alimente actuellement l'île en électricité, mais qui approche le terme de sa vie utile, et il assurerait l'alimentation électrique nécessaire au développement futur de l'île. Une grande partie du gaz sera convertie en énergie électrique dans des centrales thermiques (existantes et proposées) autonomes ou de cogénération.

L'Office national de l'énergie (ONE) et le MPO se sont tous deux désignés comme AR. Le projet a déclenché la réalisation d'une étude approfondie, dont l'annonce, vers le milieu de 2000, a défrayé la manchette. Le projet a suscité l'intérêt des médias et a été l'objet de nombreuses lettres à divers ministres, dont le ministre Anderson. Les gens s'inquiétaient particulièrement de l'incidence du projet sur la contribution régionale aux émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES).

Le projet a soulevé un tel degré d'inquiétude qu'on a décidé, vers la fin de l'année 2000, d'en rehausser le niveau d'examen pour le renvoyer à une commission nommée en vertu de la LCEE. On n'a pas encore annoncé la composition complète de la commission. L'examen du projet sera considérablement complexifié par le fait qu'il s'agit d'un projet transfrontalier dont l'examen devra être coordonné avec nos homologues américains chargés d'évaluer la portion américaine du projet. Un des principaux défis, pour le Ministère, sera d'élaborer un énoncé de position sur la question des changements climatiques, puisque les gens considèrent notre Ministre comme le porte-parole du gouvernement fédéral dans ce dossier.

ACTIVITÉS ET PROJETS

À titre d'AR, EC a enregistré **531 nouveaux projets** entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001*, soit une forte augmentation en regard des 398 projets inscrits l'an dernier. Dans tous les cas, il s'agissait d'examens préalables. EC a joué un rôle directeur dans 473 des projets.

On constate à la figure 1 que la région des Prairies et du Nord et la région de l'Atlantique ont mené le plus grand nombre d'examens préalables, soit environ 40 % et 30 % respectivement des activités menées par EC comme AR.

Dans l'ensemble, la répartition des activités d'AR par type d'activité s'apparentait beaucoup à celle observée durant l'exercice financier antérieur. Comme en témoigne la figure 2, presque la moitié (46 %) des examens préalables portaient sur des approbations réglementaires, comme en 1999-2000. La proportion d'examens préalables déclenchés par EC, en tant que promoteur, a légèrement augmenté depuis l'année dernière, soit 31 % contre 27 %. Aucun projet sur des terres domaniales administrées par EC n'a déclenché un examen préalable.

La figure 3 démontre la répartition interrégionale des activités de délivrance des permis. Environ la moitié des permis délivrés (47 %) étaient des permis d'immersion en mer, soit une légère hausse en regard de l'an dernier (39 %). Les permis délivrés en vertu du Règlement sur les oiseaux migrateurs (art. 19.1) comptaient pour près du tiers des permis émis l'an dernier, une proportion similaire à celles enregistrées au cours des deux dernières années.

* Les statistiques qui suivent sont fondées sur les données saisies dans le Système d'évaluation environnementale national (SÉEN).

Figure 1 **Activité d'AR par région**

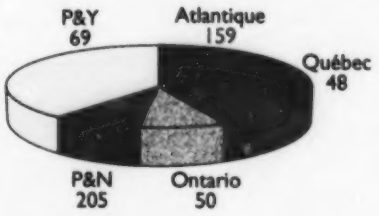

Figure 2 **Activité d'AR par déclencheur**

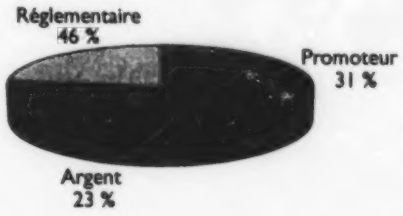

Figure 3 **Permis délivrés en vertu de règlements particuliers**

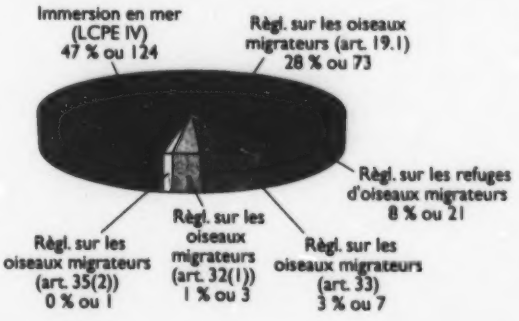

ACTIVITÉS NATIONALES

Évaluation environnementale stratégique (EES, ou EE des politiques)

La Direction de l'évaluation environnementale (DEE) a participé à plusieurs initiatives dirigées par le Ministère en fournissant un appui d'EES aux rédacteurs travaillant sur des dossiers comme les normes pancanadiennes, le renouvellement des services météorologiques, l'assainissement de l'air, la biomasse, la biosécurité, la signature de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, la Convention sur les polluants organiques persistants et la promotion publique de l'efficacité du processus de réglementation des pesticides.

Nous avons examiné et commenté des mémoires au Cabinet (MC) et des EES portant sur d'autres initiatives fédérales, dont la cartographie des fonds marins, les changements climatiques, l'aquiculture durable, l'examen quinquennal de la LCEE, le programme stratégique d'infrastructures routières, la Stratégie sur les océans du Canada et le rôle du Canada dans les activités internationales de sciences et technologie.

Le personnel de la DEE a examiné un total de 44 MC, aide-mémoire et dossiers d'information.

Examen quinquennal de la LCEE

Le processus quinquennal d'examen de la LCEE a officiellement débuté en janvier 2000, conformément à la Loi (art. 72(1)). L'Agence et d'autres ministères fédéraux ont fait les travaux préparatoires nécessaires pour cerner et caractériser certaines des préoccupations et recommandations auxquelles l'examen doit donner suite.

EC a déployé des efforts considérables à cet égard, et toutes ses composantes (tant en régions qu'à l'administration centrale) ont directement participé à l'élaboration de la position ministérielle et à la formulation des recommandations y afférentes.

Depuis et avant même la proclamation de la LCEE en janvier 1995, EC a toujours solidement appuyé les principes de l'EE et prôné son application le plus tôt possible dans les propositions de projets. L'EE est un pilier du mandat et des principaux secteurs d'activité du Ministère, particulièrement en ce qui touche l'assainissement de l'environnement et la préservation de la nature. Durant les cinq premières années d'existence de la LCEE, l'application de la Loi et de ses règlements a posé plusieurs défis au Ministère, particulièrement pour ce qui est d'établir la Loi comme outil de planification efficace. Les principales difficultés ont trait à la coordination de la gestion du processus, à la clarification des responsabilités (p. ex., pour la surveillance et le suivi), au besoin d'améliorer l'efficience, l'efficacité et la prévisibilité, et à la nécessité d'être plus efficace dans l'élaboration et l'utilisation d'outils et de mécanismes novateurs visant à mener de meilleures EE. Il importe au plus haut point de faire preuve de créativité, d'innovation, de cohérence et de prévisibilité dans la conduite des EE, puisque le gouvernement fédéral n'est généralement pas en mesure de s'acquitter complètement et efficacement de toutes ses responsabilités.

Les trois principales recommandations du Ministère visaient à responsabiliser davantage l'Agence et les AF pour favoriser une meilleure conformité, à faire en sorte que le gouvernement fédéral participe plus tôt au processus d'EE (particulièrement en ce qui

concerne le Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées) et à faciliter la création et l'utilisation d'instruments d'EE tels que l'évaluation régionale des projets multiples.

Selon EC, la LCEE n'a pas besoin d'une révision structurelle majeure. Cependant, l'énoncé de position du Ministère contenait un certain nombre d'idées et de recommandations qui permettraient d'accroître l'efficience et l'efficacité du processus, tout en rehaussant la qualité des EE.

Ces améliorations auront pour effet d'augmenter la demande d'expertise scientifique et technologique exercée sur EC. Le rôle consultatif dévolu à EC dans le processus sera également intensifié par l'accroissement des activités de surveillance et de suivi et par le besoin d'évaluer les incidences environnementales cumulatives. L'analyse menée par EC a été un autre élément critique du processus d'examen quinquennal qui a permis de déterminer comment donner suite avec une plus grande efficacité aux exigences de la LCEE.

Bon nombre des recommandations d'EC ont été acceptées et intégrées à l'avant-projet de loi actuellement soumis au Parlement.

Étude sur les capacités

En plus de voir à l'observation de lois telles que la LCEE, le Programme d'évaluation environnementale d'EC contribue directement à la matérialisation des priorités ministérielles comme l'assainissement de l'air, l'assainissement de l'eau, les changements climatiques et la protection des espèces. On a souvent jugé insuffisantes les capacités scientifiques, techniques et stratégiques dont dispose le Ministère pour soutenir le Programme. En même temps, la direction du Ministère ne s'est pas toujours pleinement rendu compte de la contribution (réelle et potentielle) du Programme aux priorités ministérielles, ce qui explique pourquoi le Programme n'a pas toujours reçu un solide soutien.

L'étude sur les capacités du Programme a porté sur l'actuel potentiel scientifique et technique du Ministère et sur la façon dont ce potentiel est utilisé (ou inutilisé) à l'égard du Programme d'EE. On a cerné les lacunes et discuté des options permettant de les combler. Le rapport d'étude était assorti de matrices qui précisaient l'ampleur des capacités scientifiques dont le Ministère avait besoin pour soutenir l'EE, indiquaient l'emplacement possible des lacunes et établissaient si le Ministère devait ou non combler ces lacunes à l'interne ou bien chercher (ou acheter) des compétences externes.

On a passé en revue les activités du Programme, l'utilisation de ses ressources et la contribution des scientifiques du Ministère partout au pays, en vue de recommander un programme optimal pouvant être exécuté avec cohésion à l'échelle nationale. Les résultats de l'analyse étaient étayés de recommandations sur le Programme et les ressources humaines. En plus, on a évalué diverses méthodes permettant de mieux faire connaître la nature du Programme, son utilité et ses avantages, et formulé des recommandations.

L'étude s'intéressait d'abord à la vision et aux objectifs du Programme national d'EE non pas tant comme entité distincte, mais comme faisant partie intégrante du programme d'action général et des grandes priorités du Ministère pour un avenir prévisible. À cet égard, les capacités et les besoins scientifiques et techniques du

Ministère correspondent souvent à ceux du Programme d'EE.

L'étude sur les capacités du Programme visait donc les objectifs suivants :

- élaborer un cadre de programme pour soutenir le maintien des ressources du Programme d'EE quant à son intégrité potentielle ou en prévision d'une révision des services votés;
- élaborer un cadre de programme pour faciliter la répartition nationale des ressources allouées au Programme dans la foulée de l'examen quinquennal de la LCEE;
- optimaliser l'utilisation des ressources existantes du Programme d'EE en adoptant des démarches concertées et coordonnées (p. ex., profiter des fonds de recherche et développement [R-D] de l'Agence, ou des ressources du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie [CRSNG]);
- donner une cohérence et une exhaustivité nationales au contenu du Programme, pour en faciliter l'intégrité juridique et atténuer le risque de contestations judiciaires;
- mieux faire connaître et communiquer la contribution de l'EE aux principaux programmes et priorités du Ministère.

Dans l'ensemble du pays, les perceptions divergeaient au sujet de la contribution du Programme d'EE aux enjeux prioritaires du Ministère. C'est pourquoi on observe une variabilité interrégionale dans le degré d'engagement du personnel vis-à-vis du Programme et de son efficacité. Alors que certaines régions considèrent le Programme comme une simple responsabilité législative, d'autres y recourent pour faire l'évaluation de grands projets et ainsi contribuer à la concrétisation des priorités ministérielles telles que la réduction des GES, l'assainissement de l'air et de l'eau et la protection des espèces.

Recommandations

Le rapport était étayé de recommandations sur les principaux éléments de l'étude sur les capacités.

Sur le plan organisationnel, les recommandations portaient sur des questions comme la planification concertée des travaux et le besoin de réviser et de republier le cadre de gestion du Programme d'EE.

Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, on recommandait de combler les lacunes en soutien scientifique et technique en faisant appel au programme d'alternance travail-études et d'instaurer un système de mentorat pour le personnel de premier niveau.

Au sujet de la gestion financière, on recommandait d'instituer un fonds national de R-D en EE et l'on encourageait les régions et l'administration centrale à négocier et à coopérer au sujet de l'affectation des nouvelles ressources résultant de l'examen quinquennal de la LCEE.

Dans la section consacrée aux orientations du Programme, on recommandait d'adopter un niveau d'activité « modéré », pour être en mesure d'appuyer les possibilités ministérielles sans se lancer activement dans toute une gamme de nouvelles activités. On recommandait fortement la création de partenariats, et l'on invitait le Ministère à orienter

l'établissement de cadres régionaux d'évaluation des effets environnementaux, pour tirer parti de leurs nombreux avantages.

Au chapitre de la sensibilisation et des communications, on recommandait de forger des partenariats avec des groupes externes comme Pollution Probe pour joindre une plus vaste clientèle, et l'on prônait la rédaction d'un document de référence qui présenterait l'information et le savoir-faire dont dispose le Ministère et qui servirait de guide pour les clients.

Le Comité national d'EE devrait discuter et débattre de ces recommandations et d'autres initiatives mises de l'avant dans l'analyse sur les capacités, et l'on prévoit que des décisions seront prises afin d'améliorer le fonctionnement du Programme d'EE au Ministère.

Entrée des EE d'Environnement Canada dans le SÉEN : une amélioration continue

Depuis le lancement du Système d'évaluation environnementale national (SÉEN) en 1998, les praticiens de l'EE à EC y ont inscrit près de 1 800 EE. Malgré un départ laborieux, en partie imputable à l'apprentissage de ce nouvel outil, le SÉEN est de plus en plus employé dans la réalisation des EE où EC est la principale AR.

Les retards dans l'inscription des EE au SÉEN ont considérablement diminué. À l'automne 2000, moins de 15 % des entrées avaient été faites après la date de décision prescrite, comparativement à plus de 30 % en 1998. On observe également une amélioration dans la fréquence d'inscription des éléments fondamentaux de l'EE, comme la portée de l'EE (de 73 % à 97 %) et la description des incidences et des mesures d'atténuation (de 75 % à 85 %).

En plus de la fréquence d'utilisation, il est important de considérer la qualité des données saisies. À cet égard, on a introduit en 2000-2001 deux modules guide pour faciliter la préparation des évaluations portant sur les projets d'immersion en mer et sur certaines activités menées dans les réserves de faune. De plus, nous collaborons avec l'Agence pour élaborer un programme d'assurance de la qualité des EE, qui devrait suivre de près la mise en œuvre de la nouvelle LCEE.

Cependant, l'analyse de l'information tirée du SÉEN présente une grave carence. Même si l'utilisation du SÉEN et de ses modules guide aide les praticiens à améliorer l'uniformité et la qualité des EE découlant de la LCEE, il est quelquefois difficile de savoir si toutes les EE nécessaires sont effectuées. De nouveaux programmes voient le jour chaque année, et leurs gestionnaires peuvent ignorer les exigences de la LCEE ou l'existence du SÉEN. Le personnel du Programme d'EE, au niveau régional comme au niveau national, pourrait grandement contribuer à combler cette lacune en faisant preuve d'une constante vigilance. C'est à nous de garder l'œil ouvert!

Outils d'évaluation environnementale

Système d'évaluation environnementale national (SÉEN)

Le SÉEN est une application électronique qui facilite l'exécution et la surveillance de l'EE de tous les projets dont le Ministère est l'AR. Lancé le 1er avril 1998, le SÉEN a continué d'évoluer. Au cours de la dernière année financière, on a considérablement remanié la section « Examen préalable » de

l'application pour y inclure un module sur la préparation des EE relatives aux projets nécessitant des permis d'immersion en mer et aux projets réalisés dans des réserves nationales de faune. Ces modifications permettront de relever la qualité des EE effectuées par EC.

Le Groupe de travail national chargé de la gestion du SÉEN aura de lourds défis à relever l'année prochaine, pour s'assurer que le système répond aux exigences de la nouvelle LCEE.

Index fédéral des évaluations environnementales

Soucieux d'assurer au grand public l'accès à ses évaluations environnementales, EC a versé plus de 500 évaluations dans l'Index fédéral des évaluations environnementales.

Système de suivi des demandes d'expertise (SSDE)

Le nouveau Système de suivi des demandes d'expertise (SSDE) est un outil conçu pour aider les coordonnateurs régionaux de l'EE à gérer toutes les demandes d'expertise présentées à EC dans le cadre d'une EE effectuée en vertu de la LCEE ou de tout autre processus d'évaluation environnementale. Au cours de la dernière année financière, le Groupe de travail national a fortement contribué à la mise au point du SSDE. L'apport constant de ce groupe a permis la mise en place d'un outil très souple, pour les usagers de chaque région.

Forum du groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs (EEC)

Ce forum permet aux professionnels d'EC (praticiens en EE et chercheurs scientifiques) s'intéressant aux effets cumulatifs d'échanger de l'information et de mener un dialogue constructif sur les questions ayant trait à l'EEC, dans le mandat d'EC.

Forum de suivi à l'évaluation des incidences environnementales

Ce forum Internet a pour but de regrouper les praticiens en EE du monde entier, de façon à favoriser une libre discussion et une mise en commun des expériences, des idées et des réflexions en la matière.

Site du Programme d'EE sur l'Inforoute

Le nouveau site consacré au Programme d'EE sur l'Inforoute a été lancé le 30 avril 2001. Bien qu'encore en construction, le site offre une façon plus conviviale de naviguer et de chercher de l'information concernant l'EE.

Documents d'orientation

Évaluation environnementale des activités aquicoles

En décembre 1999, une décision judiciaire rendue pour l'Agence établissait que la majorité des activités aquicoles entreprises au Canada sont assimilées à des projets au sens de la LCEE. Cette décision a entraîné le renvoi pour évaluation environnementale de près d'une centaine de projets aquicoles du MPO et d'organismes de financement, uniquement dans la région de l'Atlantique. Pour faire face à la situation, le Ministère a commencé, sous la direction de la région de l'Atlantique, à préparer des lignes directrices nationales sur l'EE. Le point de vue d'EC a été présenté lors d'un atelier national dirigé par le MPO, en décembre 2000. Durant l'année, des porte-parole de la DEE et des programmes régionaux d'EE ont participé à plusieurs autres ateliers interministériels, et représenté le Ministère au sein de plusieurs groupes de travail s'occupant d'EE et d'aquiculture. Ces documents d'orientation sur la conchyliculture et la pisciculture en mer et en eaux douces seront finalisés au début de la nouvelle année financière.

Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux

L'utilisation du *Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux* devient pratique courante chez les promoteurs de projets au Québec. À l'été 2000, EC a eu l'occasion de présenter cette formule et d'en discuter avec des analystes de la Direction des évaluations environnementales du ministère québécois de l'Environnement, lors d'un atelier d'une journée sur la question. De plus en plus, les analystes du gouvernement québécois recommandent l'emploi de ce guide dans les études d'impact menées dans le cadre du processus québécois d'EE.

On a tenu une rencontre similaire avec des représentants d'Hydro-Québec, pour clarifier plusieurs aspects de la formule recommandée et établir des lignes de conduite adaptées aux projets de cette société d'État, qui hésitait à employer le guide. Hydro-Québec s'est rendu compte de l'utilité du guide, particulièrement en raison du fait que la grande majorité de ses projets sont également assujettis à une EE menée par le MPO sous le régime de la LCEE. D'importants retards pourront être évités à l'avenir.

Modèle d'examen préalable du SÉEN pour la désaffectation des stations hydrométriques et la remise en état des lieux

La Division des relevés hydrologiques du Canada (DRHC), une composante du Service météorologique du Canada (SMC), gère un réseau de stations limnimétriques et débitmétriques permettant d'exercer une surveillance quantitative des eaux de surface du Canada tout entier. À l'heure actuelle, on compte quelque 2 290 stations en activité. Dans le cadre d'une stratégie de modernisation du réseau national, la DRHC prévoit, au cours des prochaines années, désaffecter de nombreuses stations et remettre en état les lieux. Dans certains cas, il faudra décontaminer le sol en raison d'une possible fuite de mercure provenant des appareils au mercure utilisés autrefois.

Pour aider les gestionnaires de la DRHC à préparer les rapports d'examen préalable pour ces projets, le SMC a, de concert avec la DEE, élaboré un modèle d'examen préalable qui a été versé sur le SÉEN. Il s'agit du dossier n° 1758 (français) ou n° 1656 (anglais).

Cadre de suivi des EE

Face à la faiblesse reconnue du suivi donné aux EE et en prévision des modifications qui seront apportées à la LCEE, EC a élaboré un document de travail sur le cadre du suivi à donner aux EE, qui indique au personnel d'EC comment mener un tel programme de suivi et y participer. Plus précisément, le cadre fixe des paramètres facilitant la prise de décisions sur le besoin de donner un suivi aux EE, il établit des critères pour déterminer la portée des questions faisant l'objet du suivi, il détermine les outils et les méthodologies pouvant contribuer à la conception et à la mise en œuvre des activités de suivi, et il délimite les rôles et responsabilités d'EC dans ce suivi. Une ébauche de cadre a été préparée à la fin de mars 2001. Le cadre continuera d'évoluer au cours de la prochaine année financière, et tout au long de sa mise en application durant les années à venir.

Directive pour les EE relatives aux espèces sauvages en péril au Canada

L'élaboration de cette directive a débuté durant l'année 2000-2001, sous l'égide d'un comité directeur présidé par le Service canadien de la faune (SCF) et composé de représentants d'EC, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, du MPO et de Parcs Canada, ainsi que des coordonnateurs régionaux du SCF pour les EE. Cette directive vise à exposer les meilleures pratiques à employer pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des effets potentiels des projets sur les espèces en péril (EP). Elle servira de guide aux praticiens fédéraux de l'EE, à d'autres praticiens de l'EE et aux promoteurs. Elle couvrira les principes des pratiques exemplaires pour toutes les EP, elle adoptera une marche à suivre pour aborder efficacement la question des EP dans les EE et elle présentera les principales informations de base. La directive comportera également des annexes où l'on trouvera des informations complémentaires, notamment les exigences des lois et des politiques applicables, les principales personnes-ressources et leurs rôles, ainsi que des sources d'information.

Groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs (EEC)

En décembre 2000, on a formé un groupe de travail à EC pour discuter de la question des EEC. Ce groupe a pour mandat d'élaborer et de recommander des outils, des stratégies et des options de gestion visant à mieux évaluer les effets cumulatifs dans les domaines d'expertise d'EC. Pour appuyer le travail de ce groupe, un forum de discussion électronique a été créé sur Intranet d'EC (pour favoriser l'échange d'informations et d'idées sur l'EEC). Jusqu'à maintenant, le forum sert surtout de dépositaire pour les documents reliés à l'EEC. Avec le temps, on souhaite qu'il contribue à promouvoir un échange d'informations plus informel entre les membres du groupe de travail (composé d'au moins une personne par région et de représentants du SMC, du SCF et de l'INRE). À ce jour, le groupe de travail a tenu quatre téléconférences, et il a échangé de l'information sur la problématique des effets cumulatifs dans les diverses régions. Les membres du groupe ont également discuté de l'éventuelle nécessité de préparer des documents d'orientation sur l'EEC, à l'intention des praticiens d'EC. Au cours des prochains mois, ils débattront de la question des EE au niveau régional, un thème qu'avait soulevé EC dans le cadre du processus d'examen quinquennal de la LCEE.

Formation et réunions

Formation sur l'évaluation environnementale stratégique (EES)

La diffusion et la prestation du programme de formation en EES en 2000-2001 ont suscité des commentaires élogieux et des demandes de formation à l'administration centrale et en régions. Durant l'année, la DEE a formé plusieurs groupes au Ministère et donné une formation individuelle à sept rédacteurs d'EES.

Pour l'année à venir, comme suite à la publication de la Stratégie de développement durable d'EC, on enrichira les documents de formation sur l'EES en y ajoutant des conseils sur l'évaluation de la durabilité, qui expliqueront sommairement comment cerner les effets environnementaux importants et signaler les éventuels effets sociaux et économiques directs et indirects. Par ailleurs, on entend concevoir un CD-ROM interactif de formation, qui devrait être distribué plus tard cet automne (2001) à tout employé d'EC intéressé à en savoir davantage sur l'EES. Enfin, on prévoit organiser une séance régionale de formation pour la région de l'Atlantique et présenter un exposé sur l'EES, dans le cadre du protocole d'entente Canada-Hong Kong.

IAIA 2000 — Hong Kong

La 20e assemblée annuelle et conférence de l'International Association for Impact Assessment (IAIA) s'est déroulée à Hong Kong du 19 au 23 juin 2000, sous le thème « Retour vers le futur : où en sera l'évaluation des impacts dans dix ans — et comment s'y rendre ». L'événement a donné lieu à plusieurs discussions, tant en plénière qu'en comité restreint, sur des enjeux clés comme la durabilité de l'environnement, l'EES, l'évaluation des incidences sociales, l'évaluation des incidences sanitaires, la biodiversité, le suivi, l'estimation intégrée, la responsabilité environnementale des entreprises et la thématique de l'environnement urbain. Plusieurs représentants d'EC étaient présents et sauront tirer profit de l'information communiquée durant les séances techniques, et de façon plus générale d'une exposition aux diverses facettes de l'évaluation des impacts au niveau international.

Septième Symposium international sur la problématique de la gestion des emprises linéaires

Plus de 460 personnes issues de 22 pays se sont réunies à Calgary du 9 au 13 septembre 2000 pour discuter des conséquences et questions environnementales entourant la gestion des emprises linéaires. Parmi les sujets abordés, mentionnons les effets cumulatifs, la fragmentation des habitats, les passages pour animaux sauvages, les plans de remise en état et d'atténuation, les effets sur les oiseaux migrateurs, les espèces sauvages et les poissons.

Rencontre nationale des coordonnateurs et des spécialistes techniques de l'évaluation environnementale et de la protection de l'environnement (EE-PE)

Les 28 et 29 septembre 2000, la ville de Halifax a accueilli la 3e Assemblée annuelle du Groupe de travail des spécialistes en évaluation environnementale et en protection de l'environnement. Les participants y ont abondamment discuté d'une démarche recommandée, portant sur

l'exercice d'un rôle consultatif auprès des autres agences d'examen au sujet de l'article 36 de la *Loi sur les pêches*. On a présenté et discuté des directives sur l'EE des projets d'aquaculture et d'aménagement de terrains de golf, et présenté une version électronique de directives pour les projets linéaires (routes, pipelines, etc.). On y a également discuté de la PE lors du sabordage délibéré de bateaux en eaux douces et en eaux marines, ainsi que du rôle de l'EE dans le futur programme d'infrastructures écologiques.

Effets environnementaux cumulatifs : gestion, outils et perspectives

Du 1er au 3 novembre 2000, plus de 400 personnes (praticiens de l'EE, promoteurs, spécialistes en réglementation, universitaires, écologistes) se sont réunies à l'occasion d'une conférence à Calgary pour tenir des discussions et mettre en commun leurs expériences concernant la prise en compte et, plus important, la gestion des EEC. Cette conférence, en grande partie parrainée par EC, a été le théâtre de nombreux exposés techniques, d'une séance en comité multi-perspectives (juristes, instances de réglementation, promoteurs, écologistes, gestionnaires) et de l'examen de six études de cas, également présentées par des comités (thèmes : mise en valeur multisectorielle dans la région des sables bitumineux; gestion régionale des écosystèmes dans les Rocheuses; gestion des effets régionaux dans le Nord canadien; gestion des effets cumulatifs en forêt boréale; effets des activités urbaines et industrielles sur les pêches au Canada; gestion intensive du bétail au Canada).

Atelier national des praticiens

La région du Pacifique et du Yukon a accueilli l'atelier annuel des praticiens de l'EE pour l'an 2000, du 8 au 10 novembre. Cet événement permet aux praticiens travaillant pour EC, dans les diverses régions du pays, de mettre en commun leurs expériences professionnelles ayant trait à la conduite et à l'examen des EE. On y a discuté des principaux projets et dossiers régionaux, fait le point sur l'examen quinquennal de la LCEE et examiné les récents jugements touchant l'EE. Le thème de l'atelier, « La science dans l'évaluation environnementale », se reflétait dans deux exposés : « Les scénarios climatiques : des outils innovateurs pour la modélisation de la qualité de l'air » et « L'importance des zones tampons et des corridors autour des zones humides ». L'ordre du jour s'intéressait également à la R-D dans le Programme d'EE, à la réglementation sur les oiseaux migrateurs, aux effets cumulatifs et aux nouveaux outils électroniques d'EE. Le prix du « Praticien de l'année » a été décerné à Bob Shepherd, de la région du Pacifique et du Yukon, en reconnaissance de son dévouement et de ses réalisations dans le domaine de l'EE.

Assemblée annuelle nationale du CCEE

Les présidents régionaux du Comité de coordination des évaluations environnementales (CCEE) se sont réunis à Hull les 7 et 8 mars 2001. Ils ont passé en revue les priorités et les enjeux de leurs plans de travail régionaux et discuté de diverses initiatives nationales, dont les plans de R-D, l'analyse des capacités de base, le cadre de suivi des EE et l'initiative d'EEC. Ils ont

également abordé la LCEE, notamment le processus d'examen par catégorie, les modalités de modification de la liste d'exclusion, le processus d'examen quinquennal et le rapport financier. D'autres nouvelles initiatives d'EC ont été discutées, dont le Plan national d'action sur les changements climatiques et l'Initiative pétrolière et gazière dans le Nord.

DÉFIS ET ORIENTATION PROPOSÉES

Le Programme national d'EE entrera bientôt dans une nouvelle ère, où se présenteront à lui des occasions stimulantes. L'avènement de la nouvelle loi permettra au Programme de rehausser sa visibilité et de faire face à ses besoins futurs.

La mise en application des modifications à la LCEE constituera une priorité et notre principal défi. Les nouvelles exigences législatives auront de profondes répercussions sur nos ressources.

L'étude en cours sur les capacités d'EE portera sur le volet « intégrité de programme » du Programme national d'EE, ainsi que sur les nouvelles orientations découlant des modifications envisagées à la Loi. L'ébauche initiale de l'étude confirme qu'il faut étayer certains aspects scientifiques et techniques de l'EE. Pour l'instant, à titre de praticiens de l'EE, nous devons demeurer créatifs et utiliser de façon optimale les ressources existantes et toutes celles qu'on nous accordera. Les nouvelles ressources que doit recevoir le Ministère pour répondre aux nouvelles exigences de la LCEE seront fort bienvenues pour le Programme national.

Les modifications proposées à la Loi insistent davantage sur des volets comme le suivi et les effets environnementaux régionaux. Le suivi est une question importante comportant de nouvelles exigences, puisque le Ministère sera responsable de la mise en œuvre des recommandations qu'il formule à d'autres ministères fédéraux. Le suivi a été désigné comme un sujet central méritant une plus grande attention. EC prônait fortement l'ajout, dans la nouvelle loi, d'une mention sur l'étude des effets environnementaux régionaux. Les études régionales peuvent nous aider à approfondir et à partager nos connaissances et nous permettre d'intensifier et de cultiver nos partenariats, ce qui, avec le temps, pourrait profiter à la cause environnementale en facilitant les EE et en favorisant l'harmonisation.

On semble détecter certaines nouvelles tendances profondes, dont il faut tenir compte pour l'avenir du Programme.

Les pressions exercées sur les ressources naturelles du Canada sont exacerbées par la mondialisation qui touche les affaires, la gestion de l'environnement et les communications. Ce phénomène met en lumière la nécessité d'une coopération et d'une normalisation internationales en matière d'EE. Les projets énergétiques en cours de réalisation ou de planification au Canada touchent nos ressources énergétiques non renouvelables, destinées au bout du compte à l'exportation. L'EES nous offre un mécanisme pour examiner les grands enjeux nationaux dans une optique planétaire.

La décentralisation des responsabilités d'EE est une réalité dont il faut tenir compte, particulièrement quant aux rôles des gouvernements provinciaux/territoriaux et aux ententes existantes ou nouvelles sur les revendications territoriales autochtones. Pour notre Programme, la dévolution graduelle des responsabilités d'EE (jusque-là assumées par le gouvernement national) aux autorités provinciales/territoriales et locales, aux groupes autochtones, à l'industrie et aux consommateurs individuels demeurera un défi constant.

En priorité, le Programme national d'EE doit s'assurer que le Ministère se conforme à la LCEE, y compris aux nouvelles modifications proposées. En tant que praticiens, nous devons faire en sorte que le Programme conserve un rôle important dans la concrétisation des buts et des objectifs généraux d'EC. L'EE peut aider le Ministère à s'acquitter de son mandat et contribuer substantiellement à ses priorités environnementales. La communication des messages prioritaires du Ministère a toujours posé des difficultés. Cependant, pour assurer le succès et la stabilité à long terme du Programme, il est essentiel de nouer des liens par l'entremise des requêtes d'EE et de véhiculer clairement les messages au moyen de réponses efficaces.

Doug Tilden
Ian Travers
Claude Saint-Charles
Jon Gee
Tim Hibbard
Mike Nassichuk

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEC Alberta Energy Company

AF Autorité fédérale

Agence Agence canadienne d'évaluation environnementale

AR Autorité responsable

CCEE Comité de coordination des évaluations environnementales

CCN Commission de la capitale nationale

CMI Commission mixte internationale

COSEPAC Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

CRSNG Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

DEE Direction de l'évaluation environnementale

DRHC Division des relevés hydrologiques du Canada

EC Environnement Canada

EE Évaluation environnementale

EEC Évaluation des effets cumulatifs

EP Espèces en péril

EES Évaluation environnementale stratégique

GES Gaz à effet de serre

GSX Projet de gazoduc Georgia Strait Crossing

IAIA International Association for Impact Assessment

INRE Institut national de recherche sur les eaux

LCEE *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Loi *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

MAECI Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

MAIN Ministère des Affaires indiennes et du Nord

MC Mémoire au Cabinet

Ministère Environnement Canada

MPO Pêches et Océans Canada

ONE Office national de l'énergie

PE Protection de l'environnement

PNTRT Première Nation tlingit de la rivière Taku

Programme Programme national d'évaluation environnementale

R-D Recherche-développement

SCF Service canadien de la faune

SÉEN Système d'évaluation environnementale national

SMC Service météorologique du Canada

SSDE Système de suivi des demandes d'expertise